

**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2016**

Rapport financier et  
États financiers condensés  
non audités\* du 1<sup>er</sup> semestre  
clos le 30 juin 2016

25 AOÛT  
2016

**vivendi**

\*Les états financiers condensés du 1<sup>er</sup> semestre clos le 30 juin 2016 ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes. Leur rapport sur l'information financière semestrielle 2016 est présenté à la suite des états financiers condensés.

**VIVENDI**

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 7 076 387 571,00 €

Siège Social : 42 avenue de Friedland – 75380 PARIS CEDEX 08

<b>CHIFFRES CLES CONSOLIDES .....</b>	<b>4</b>
<b>I- RAPPORT FINANCIER POUR LE PREMIER SEMESTRE 2016 .....</b>	<b>5</b>
<b>FAITS MARQUANTS .....</b>	<b>5</b>
<b>1 ANALYSE DES RESULTATS DU GROUPE ET DES METIERS .....</b>	<b>6</b>
1.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ET COMPTE DE RESULTAT AJUSTE .....	7
1.2 ANALYSE DES RESULTATS DU GROUPE .....	8
1.3 ANALYSE DES RESULTATS OPERATIONNELS .....	12
1.4 GAMELOFT .....	17
<b>2 TRESORERIE ET CAPITAUX .....</b>	<b>18</b>
2.1 POSITION NETTE DE TRESORERIE ET PORTEFEUILLE DE PARTICIPATIONS .....	18
2.2 EVOLUTION DE LA POSITION NETTE DE TRESORERIE .....	19
2.3 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNELS .....	20
2.4 ANALYSE DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT .....	22
<b>3 PERSPECTIVES .....</b>	<b>23</b>
<b>4 DECLARATIONS PROSPECTIVES – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES .....</b>	<b>23</b>
<b>II- ANNEXE AU RAPPORT FINANCIER : DONNEES FINANCIERES COMPLEMENTAIRES NON AUDITEES .....</b>	<b>24</b>
1 CHIFFRE D'AFFAIRES, ROC ET EBITA TRIMESTRIELS PAR METIER .....	24
<b>III - ETATS FINANCIERS CONDENSES DU PREMIER SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2016 .....</b>	<b>26</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT CONDENSE .....</b>	<b>26</b>
<b>TABLEAU DU RESULTAT GLOBAL CONDENSE .....</b>	<b>27</b>
<b>BILAN CONDENSE .....</b>	<b>28</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONDENSES .....</b>	<b>29</b>
<b>TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONDENSES .....</b>	<b>30</b>
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONDENSES .....</b>	<b>33</b>
NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION .....	33
NOTE 2 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE ET DU PORTEFEUILLE DE PARTICIPATIONS .....	33
NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE .....	36
NOTE 4 COUT DU FINANCEMENT .....	38
NOTE 5 IMPOT .....	39
NOTE 6 RESULTAT PAR ACTION .....	39
NOTE 7 ECARTS D'ACQUISITION .....	39
NOTE 8 ACTIFS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DE CONTENUS .....	40
NOTE 9 TITRES DE PARTICIPATION MIS EN EQUIVALENCE .....	41
NOTE 10 ACTIFS FINANCIERS .....	43
NOTE 11 TRESORERIE DISPONIBLE .....	45
NOTE 12 CAPITAUX PROPRES .....	45
NOTE 13 PROVISIONS .....	46
NOTE 14 REMUNERATIONS FONDEES SUR DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES .....	47
NOTE 15 EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS .....	49
NOTE 16 OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES .....	51
NOTE 17 ENGAGEMENTS .....	52
NOTE 18 LITIGES .....	52
NOTE 19 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	57
<b>IV- ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2016 .....</b>	<b>58</b>
<b>V- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2016 .....</b>	<b>58</b>

# Chiffres clés consolidés

**Note préliminaire :** Vivendi a déconsolidé GVT, SFR, le groupe Maroc Telecom et Activision Blizzard respectivement à compter du 28 mai 2015, du 27 novembre 2014, du 14 mai 2014 et du 11 octobre 2013, dates de leur cession effective par Vivendi. En application de la norme IFRS 5, ces métiers sont présentés comme des activités cédées ou en cours de cession pour l'ensemble des périodes présentées dans le tableau des chiffres clés consolidés infra pour les données issues des comptes de résultat et des tableaux de flux de trésorerie.

	Semestres clos le 30 juin (non audité)		Exercices clos le 31 décembre			
	2016	2015	2015	2014	2013	2012
<b>Données consolidées</b>						
Chiffre d'affaires	5 044	5 095	10 762	10 089	10 252	9 597
Résultat opérationnel (EBIT)	1 062	1 027	1 231	736	637	(1 131)
Résultat net, part du groupe	911	1 991	1 932	4 744	1 967	179
Dont résultat net des activités poursuivies, part du groupe	913	712	699	(290)	43	(1 565)
Résultat opérationnel courant (ROC) (a)	440	500	1 061	1 108	1 131	na
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (a)	387	516	942	999	955	1 074
Résultat net ajusté (ANI) (a)	286	329	697	626	454	318
Position nette de trésorerie/(Endettement financier net) (a)	2 120	6 261	6 422	4 637	(11 097)	(13 419)
Capitaux propres	18 399	21 923	21 086	22 988	19 030	21 291
Dont Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	18 169	21 541	20 854	22 606	17 457	18 325
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) (a)	290	234	892	843	894	846
Flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT) (a)	(17)	(441)	(69)	421	503	772
Investissements financiers	(1 646)	(2 242)	(3 927)	(1 244)	(107)	(1 689)
Désinvestissements financiers	1 702	5 988	9 013	17 807	3 471	201
Dividendes versés aux actionnaires de Vivendi SA	2 588 (b)	2 727 (c)	2 727 (c)	1 348 (d)	1 325	1 245
<b>Données par action</b>						
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation	1 286,8	1 358,2	1 361,5	1 345,8	1 330,6	1 298,9
<b>Résultat net ajusté par action</b>	<b>0,22</b>	<b>0,24</b>	<b>0,51</b>	<b>0,46</b>	<b>0,34</b>	<b>0,24</b>
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période (hors titres d'autocontrôle)	1 257,7	1 363,7	1 342,3	1 351,6	1 339,6	1 322,5
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA par action	14,44	15,80	15,54	16,73	13,03	13,86
<b>Dividendes versés par action</b>	<b>2,00 (b)</b>	<b>2,00 (c)</b>	<b>2,00 (c)</b>	<b>1,00 (d)</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>

Données en millions d'euros, nombre d'actions en millions, données par action en euros.

na : non applicable.

- Le résultat opérationnel courant (ROC), le résultat opérationnel ajusté (EBITA), le résultat net ajusté (ANI), la position nette de trésorerie (ou l'endettement financier net), les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) et les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT), mesures à caractère non strictement comptable, doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer à toute mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable, telles que présentées dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes, ou citées dans le rapport financier, et Vivendi considère qu'ils sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Chacun de ces indicateurs est défini dans le rapport financier ou à défaut dans son annexe. De plus, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer ces indicateurs de manière différente. Il se peut donc que les indicateurs utilisés par Vivendi ne puissent être directement comparés à ceux d'autres sociétés.
- Le 21 avril 2016, l'Assemblée générale des actionnaires de Vivendi a approuvé le versement au titre de l'exercice 2015 d'un dividende ordinaire de 3 euros par action, soit un dividende total distribué au titre de l'exercice 2015 de 3 951 millions d'euros. Dans ce montant, 1 318 millions d'euros correspondant au deuxième acompte sur dividende de 1 euro par action ont été versés le 3 février 2016 et 1 270 millions d'euros correspondant au solde de 1 euro par action ont été versés le 28 avril 2016.
- Au cours de l'exercice 2015, Vivendi a versé le dividende au titre de l'exercice 2014 (1 euro par action, soit 1 363 millions d'euros) et un premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2015 (1 euro par action, soit 1 364 millions d'euros).
- Le 30 juin 2014, Vivendi SA a versé à ses actionnaires à titre ordinaire 1 euro par action, prélevé sur les primes d'émission, ayant la nature d'un remboursement d'apport.

# I- Rapport financier pour le premier semestre 2016

## Notes préliminaires :

- Le 23 août 2016, le présent rapport financier et les états financiers condensés non audités du premier semestre clos le 30 juin 2016 ont été arrêtés par le Directoire. Après avis du Comité d'audit qui s'est réuni le 24 août 2016, le Conseil de surveillance du 25 août 2016 a examiné le rapport financier et les états financiers condensés non audités du premier semestre clos le 30 juin 2016, tels qu'arrêtés par le Directoire du 23 août 2016.
- Les états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2016 ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux comptes. Leur rapport sur l'information financière semestrielle 2016 est présenté à la suite des états financiers condensés.
- Le rapport financier pour le premier semestre 2016 se lit en complément du rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tel qu'il figure dans le Rapport annuel - Document de référence 2015 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 15 mars 2016 (« Document de référence 2015 », pages 171 et suivantes).
- Pour une description détaillée des événements significatifs intervenus au cours du premier semestre 2016 ainsi que des événements postérieurs à la clôture, se reporter respectivement aux notes 2 et 19 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2016.
- La mise à jour au 30 juin 2016 de la description des principales opérations avec les parties liées se trouve en note 16 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2016.

## Faits marquants

### Investissements dans les contenus destinés aux équipements mobiles : Gameloft et Studio+

Vivendi a finalisé avec succès son offre publique d'achat sur Gameloft, un leader mondial des jeux vidéo sur mobiles, au cours du premier semestre 2016.

La société est consolidée dans les comptes de Vivendi depuis le 29 juin 2016. Différentes actions ont été immédiatement menées afin d'assurer une bonne intégration des équipes de Gameloft au sein du groupe et de mettre rapidement en œuvre un plan de développement utilisant pleinement la force créative de Gameloft et le potentiel offert par Vivendi.

Cette acquisition conforte la stratégie de développement de Vivendi en tant que leader des contenus et des médias souhaitant développer une forte présence sur le marché en forte croissance des nouveaux modes de consommation en mobilité.

Dans les prochaines semaines, Vivendi va lancer Studio+, la première offre globale de séries premium pour écrans mobiles, en partenariat avec des opérateurs télécoms. Studio+ proposera des séries premium exclusives créées spécifiquement pour *smartphones* et tablettes notamment grâce à leur format novateur, court et puissant : 10 épisodes de 10 minutes pour chaque série. Environ 25 séries premium originales de tous les genres (action, romance, thriller,...), tournées en six langues et dans 18 pays, sont produites ou en post-production, une soixantaine d'autres étant en cours de développement.

### Telecom Italia

La nouvelle équipe dirigeante de Telecom Italia, menée par Flavio Cattaneo, nommé Directeur général en mars 2016, s'est donné de nouveaux objectifs en termes d'optimisation des coûts en Italie et au Brésil sur la période 2016/2018. Malgré un environnement concurrentiel difficile, Telecom Italia a enregistré de bons résultats au deuxième trimestre 2016 en Italie et au Brésil, qui lui ont permis de relever ses perspectives annuelles 2016.

### Vivendi et Mediaset

Les groupes Mediaset et Vivendi ont souhaité passer un accord de développement au début de 2016.

La reprise par Vivendi de Mediaset Premium, filiale de Mediaset, reposait sur des hypothèses financières remises par Mediaset à Vivendi en mars 2016. Ces hypothèses avaient soulevé des interrogations chez Vivendi, signalées à Mediaset.

L'accord signé le 8 avril a fait l'objet ensuite de *due diligence* réalisées par le cabinet Deloitte, comme prévu contractuellement. Il ressort de cet audit et des analyses de Vivendi que les chiffres fournis préalablement à la signature ne sont pas réalistes et reposent sur une base artificiellement augmentée. Cette situation a conduit les deux parties à essayer de renégocier les termes du contrat en juin. Alors qu'ils poursuivaient des échanges avec Vivendi, Mediaset et Fininvest ont brusquement procédé au lancement d'attaques médiatiques portant atteinte aux intérêts et à l'image de Vivendi.

Par ailleurs, bien que Vivendi ait terminé dans les temps le processus de pré-notification de l'opération auprès de la Commission européenne, celle-ci n'accepterait pas de se saisir formellement du dossier tant que les parties discutaient de leurs points de divergence et, en tout état de cause, l'accord de la Commission pourrait ne pas être obtenu avant le 30 septembre, date à laquelle le contrat serait caduc.

Selon les documents examinés de manière informelle à ce stade sur l'assignation de Mediaset, la première audience de procédure ne se tiendrait pas avant le 27 février 2017.

## **Un leader européen des médias et des contenus avec de solides positions en France et en Europe du Sud, et avec des ambitions mondiales**

Au cours des derniers mois, Vivendi a consolidé ses positions dans la production et la distribution de contenus en prenant au travers de Studiocanal des participations dans plusieurs sociétés de production de fictions en Espagne et au Royaume-Uni (33 % dans Bambu Producciones, 20 % dans Urban Myth Films et 20 % dans SunnyMarchTV), dans des sociétés de production d'émissions de flux (50 % de Kissman Productions) et dans des sociétés de distribution (100 % d'AlternaTV). Le groupe a finalisé en février 2016 son entrée au capital de Banijay Group, un des plus grands producteurs et distributeurs mondiaux de programmes télévisuels, à hauteur de 26,2 %. Par ailleurs, le groupe a récemment acquis les sociétés qui détiennent et gèrent les droits, hors édition, de l'Ours Paddington.

En France, Vivendi détient une participation minoritaire de 11 % dans Groupe Fnac dans le cadre d'un projet de coopération dans les domaines culturels.

# 1 Analyse des résultats du groupe et des métiers

## **Notes préliminaires :**

- *Le résultat opérationnel courant (ROC), le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et le résultat net ajusté, mesures à caractère non strictement comptable, doivent être considérés comme des informations complémentaires, qui ne peuvent se substituer à toute mesure des performances opérationnelles et financières du groupe à caractère strictement comptable telles que présentées dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes, ou citées dans le rapport financier, et Vivendi considère qu'ils sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe.*

*La Direction de Vivendi utilise le résultat opérationnel courant (ROC), le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et le résultat net ajusté dans un but informatif, de gestion et de planification car ils illustrent mieux les performances des activités et permettent d'exclure la plupart des éléments non opérationnels et non récurrents :*

- *La différence entre le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et le résultat opérationnel (EBIT) est constituée par l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, les dépréciations des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises ainsi que les « autres produits » et « autres charges » du résultat opérationnel, tels que définis dans la note 1.2.3 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (page 205 du Document de référence 2015).*
- *Selon la définition de Vivendi, le résultat opérationnel courant (ROC) correspond au résultat opérationnel ajusté (EBITA) tel que présenté dans le compte de résultat ajusté, avant l'incidence des rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres dénoués par émission d'actions et de certains éléments non récurrents en raison de leur caractère inhabituel et particulièrement significatif.*

*En outre, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer les mesures à caractère non strictement comptable de manière différente de Vivendi. Il se peut donc que ces indicateurs ne puissent pas être directement comparés à ceux d'autres sociétés.*

- *Pour mémoire, GVT, cédé en 2015, est présenté comme une activité cédée ou en cours de cession en application de la norme IFRS 5. En pratique, les produits et charges de ce métier ont été traités de la manière suivante :*
  - *la contribution de GVT, jusqu'à sa cession effective le 28 mai 2015, à chaque ligne du compte de résultat consolidé de Vivendi ainsi que la plus-value de cession réalisée sont regroupées sur la ligne « Résultat net des activités cédées ou en cours de cession » ;*
  - *la quote-part de résultat net et la plus-value de cession réalisée sont exclues du résultat net ajusté de Vivendi.*

## 1.1 Compte de résultat consolidé et compte de résultat ajusté

### DEUXIEME TRIMESTRE

	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ		COMPTE DE RÉSULTAT AJUSTÉ		
	2e trimestres clos le 30 juin		2e trimestres clos le 30 juin		
	2016	2015	2016	2015	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 553</b>	<b>2 603</b>	<b>2 553</b>	<b>2 603</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>
Coût des ventes	(1 578)	(1 559)	(1 578)	(1 559)	Coût des ventes
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(774)	(724)	(763)	(762)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises
			<b>212</b>	<b>282</b>	<b>Résultat opérationnel courant (ROC)</b>
Charges de restructuration	(27)	(22)	(27)	(22)	Charges de restructuration
			(11)	38	Autres charges et produits opérationnels
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(55)	(105)			
Autres produits	77	717			
Autres charges	(102)	-			
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>94</b>	<b>910</b>	<b>174</b>	<b>298</b>	<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	25	(1)	51	(1)	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence
Coût du financement	(9)	(9)	(9)	(9)	Coût du financement
Produits perçus des investissements financiers	21	12	21	12	Produits perçus des investissements financiers
Autres produits financiers	11	23			
Autres charges financières	(14)	(16)			
<b>Résultat des activités avant impôt</b>	<b>128</b>	<b>919</b>	<b>237</b>	<b>300</b>	<b>Résultat des activités avant impôt ajusté</b>
Impôt sur les résultats	(70)	(206)	(40)	(86)	Impôt sur les résultats
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>58</b>	<b>713</b>			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	(1)	1 262			
<b>Résultat net</b>	<b>57</b>	<b>1 975</b>	<b>197</b>	<b>214</b>	<b>Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires</b>
<i>Dont</i>					<i>Dont</i>
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>49</b>	<b>1 958</b>	<b>187</b>	<b>193</b>	<b>Résultat net ajusté</b>
<b>activités poursuivies</b>	<b>50</b>	<b>696</b>			
activités cédées ou en cours de cession	(1)	1 262			
Intérêts minoritaires	8	17	10	21	Intérêts minoritaires
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,04	1,44	0,15	0,14	Résultat net ajusté par action (en euros)
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	0,04	1,43	0,15	0,14	Résultat net ajusté dilué par action (en euros)

## PREMIER SEMESTRE

	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ		COMPTE DE RÉSULTAT AJUSTÉ		
	Semestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		
	2016	2015	2016	2015	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5 044</b>	<b>5 095</b>	<b>5 044</b>	<b>5 095</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>
Coût des ventes	(3 088)	(3 069)	(3 088)	(3 069)	Coût des ventes
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(1 521)	(1 481)	(1 516)	(1 526)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises
			<b>440</b>	<b>500</b>	<b>Résultat opérationnel courant (ROC)</b>
Charges de restructuration	(48)	(29)	(48)	(29)	Charges de restructuration
			(5)	45	Autres charges et produits opérationnels
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(110)	(203)			
Reprise de provision au titre du litige Liberty Media aux Etats-Unis	240	-			
Autres produits	657	718			
Autres charges	(112)	(4)			
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>1 062</b>	<b>1 027</b>	<b>387</b>	<b>516</b>	<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	12	(7)	38	(7)	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence
Coût du financement	(17)	(14)	(17)	(14)	Coût du financement
Produits perçus des investissements financiers	22	21	22	21	Produits perçus des investissements financiers
Autres produits financiers	17	35			
Autres charges financières	(27)	(34)			
<b>Résultat des activités avant impôt</b>	<b>1 069</b>	<b>1 028</b>	<b>430</b>	<b>516</b>	<b>Résultat des activités avant impôt ajusté</b>
Impôt sur les résultats	(135)	(282)	(118)	(147)	Impôt sur les résultats
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>934</b>	<b>746</b>			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	(2)	1 279			
<b>Résultat net</b>	<b>932</b>	<b>2 025</b>	<b>312</b>	<b>369</b>	<b>Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires</b>
<i>Dont</i>					<i>Dont</i>
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>911</b>	<b>1 991</b>	<b>286</b>	<b>329</b>	<b>Résultat net ajusté</b>
<b>activités poursuivies</b>	<b>913</b>	<b>712</b>			
activités cédées ou en cours de cession	(2)	1 279			
Intérêts minoritaires	21	34	26	40	Intérêts minoritaires
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,71	1,47	0,22	0,24	Résultat net ajusté par action (en euros)
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	0,71	1,46	0,22	0,24	Résultat net ajusté dilué par action (en euros)

Données en millions d'euros, sauf données par action.

## 1.2 Analyse des résultats du groupe

### 1.2.1 Evolution des résultats

Au premier semestre 2016, **le résultat net ajusté** est un bénéfice de 286 millions d'euros (0,22 euro par action), contre 329 millions d'euros sur la même période en 2015 (0,24 euro par action), soit une diminution de 43 millions d'euros (-13,1 %). L'évolution du résultat net ajusté reflète principalement le recul du résultat opérationnel ajusté (EBITA) (-129 millions d'euros) partiellement compensé par la progression de la quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence (+45 millions d'euros), la baisse des impôts (+29 millions d'euros) et la diminution des intérêts minoritaires (+14 millions d'euros).



**Résultat net ajusté par action**

	Semestres clos le 30 juin			
	2016		2015	
	De base	Dilué	De base	Dilué
<b>Résultat net ajusté (en millions d'euros)</b>	286	286	329	329
<b>Nombre d'actions (en millions)</b>				
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (a)	1 286,8	1 286,8	1 358,2	1 358,2
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	-	2,8	-	5,6
Nombre d'actions moyen pondéré ajusté	1 286,8	1 289,6	1 358,2	1 363,8
<b>Résultat net ajusté par action (en euros)</b>	<b>0,22</b>	<b>0,22</b>	<b>0,24</b>	<b>0,24</b>

- a. Net du nombre moyen pondéré de titres d'autocontrôle : 75,6 millions de titres pour le premier semestre 2016, contre 0,05 million pour la même période en 2015.

Au premier semestre 2016, **le résultat net, part du groupe** est un bénéfice de 911 millions d'euros (0,71 euro par action), contre 1 991 millions d'euros sur la même période en 2015 (1,47 euro par action), soit une évolution défavorable de 1 080 millions d'euros, notamment liée à la plus-value de cession, le 28 mai 2015, de GVT (1 206 millions d'euros, après impôts).

Hors résultat des activités cédées ou en cours de cession, **le résultat net, après intérêts minoritaires, des activités poursuivies** est un bénéfice de 913 millions d'euros, contre un bénéfice de 712 millions d'euros sur le premier semestre 2015, soit une augmentation de 201 millions d'euros. Sur le premier semestre 2016, il comprend principalement la plus-value de cession de la participation résiduelle dans Activision Blizzard en janvier 2016 (576 millions d'euros, avant impôts) et la reprise nette de provision au titre du litige Liberty Media (240 millions d'euros, avant impôt). Sur le premier semestre 2015, il comprenait essentiellement la plus-value de cession de la participation de 20 % dans Numericable-SFR (651 millions d'euros, avant impôts).

**1.2.2 Réconciliation du Résultat net, part du groupe au Résultat net ajusté**

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin	
	2016	2015
<b>Résultat net, part du groupe (a)</b>	<b>911</b>	<b>1 991</b>
<i>Ajustements</i>		
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	110	203
Reprise de provision au titre du litige Liberty Media aux Etats-Unis (a)	(240)	-
Autres produits (a)	(657)	(718)
Autres charges (a)	112	4
Amortissement des actifs incorporels liés aux sociétés mises en équivalence	26	-
Autres produits financiers (a)	(17)	(35)
Autres charges financières (a)	27	34
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession (a)	2	(1 279)
<i>Dont plus-value de cession de GVT, après impôts</i>	-	(1 206)
Variation de l'actif d'impôt différé lié aux régimes de l'intégration fiscale de Vivendi SA et du bénéfice mondial consolidé	3	(54)
Charge d'impôt sur la cession de la participation de 20 % dans Numericable - SFR	-	124
Eléments non récurrents de l'impôt	44	127
Impôt sur les ajustements	(30)	(62)
Intérêts minoritaires sur les ajustements	(5)	(6)
<b>Résultat net ajusté</b>	<b>286</b>	<b>329</b>

- a. Tels que présentés au compte de résultat consolidé.

**1.2.3 Analyse détaillée des principales lignes du compte de résultat**

**Le chiffre d'affaires consolidé** s'élève à 5 044 millions d'euros, contre 5 095 millions d'euros sur le premier semestre 2015 (soit -1,0 % et -0,9 % à taux de change et périmètre constants<sup>1</sup>).

**Le résultat opérationnel courant (ROC)** s'élève à 440 millions d'euros, contre 500 millions d'euros sur le premier semestre 2015, soit une évolution défavorable de 60 millions d'euros (-12,0 %). À taux de change et périmètre constants, le résultat opérationnel courant diminue de

<sup>1</sup> Le périmètre constant permet de retraiter les impacts des acquisitions de Dailymotion le 30 juin 2015, Radionomy le 17 décembre 2015 et Alterna TV le 7 avril 2016.

38 millions d'euros (-7,6 %). La progression d'Universal Music Group (+44 millions d'euros) et les bonnes performances des activités de télévision payante de Groupe Canal+ en Afrique (+11 millions d'euros) sont plus que compensées par l'aggravation des pertes des chaînes Canal+ en France<sup>2</sup> (-38 millions d'euros) ainsi que les coûts de développement au sein de Vivendi Village et de Nouvelles Initiatives (dont notamment Vivendi Content). **Le résultat opérationnel ajusté (EBITA)** s'élève à 387 millions d'euros, contre 516 millions d'euros sur le premier semestre 2015, en retrait de 129 millions d'euros (-25,0 %). À taux de change et périmètre constants, le résultat opérationnel ajusté diminue de 106 millions d'euros (-20,4 %). Cette baisse reflète l'évolution défavorable du résultat opérationnel courant (ROC) et l'impact des autres charges et produits opérationnels. Le résultat opérationnel ajusté comprend notamment :

- **les charges de restructuration** qui s'élèvent à 48 millions d'euros, contre 29 millions d'euros sur le premier semestre 2015 et supportées par Universal Music Group (34 millions d'euros, contre 27 millions d'euros sur le premier semestre 2015) et Groupe Canal+ (14 millions d'euros sur le premier semestre 2016) ;
- **les autres charges et produits opérationnels** exclus du résultat opérationnel courant (ROC) sont une charge nette de 5 millions d'euros, contre un produit net de 45 millions d'euros sur le premier semestre 2015. Au premier semestre 2015, ils comprenaient notamment le produit relatif au dénouement d'un litige aux Etats-Unis chez Universal Music Group (+22 millions d'euros), des reprises de provisions chez Groupe Canal+ (+21 millions d'euros) et chez Corporate (+14 millions d'euros) et, dans l'autre sens, la charge relative aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres dénoués par émission d'actions (-10 millions d'euros).

**Le résultat opérationnel (EBIT)** s'élève à 1 062 millions d'euros, contre 1 027 millions d'euros sur le premier semestre 2015, soit une augmentation de 35 millions d'euros (+3,4 %). Dans ce montant :

- **la reprise de provision au titre du litige Liberty Media** représente un produit net de 240 millions d'euros. Au 31 décembre 2012, sur la base du verdict rendu le 25 juin 2012 au titre du litige Liberty Media Corporation aux Etats-Unis, Vivendi avait comptabilisé une provision correspondant au montant total de la condamnation (945 millions d'euros), soit les dommages et les intérêts avant jugement (« *pre-judgment interest* »). Le 23 février 2016, Vivendi a conclu un accord transactionnel avec Liberty Media et lui a versé 775 millions de dollars (705 millions d'euros) pour mettre fin à cette action judiciaire. Par ailleurs, la provision constatée au titre de la *securities class action* aux Etats-Unis est inchangée à 100 millions d'euros. Se reporter à la note 18 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2016 ;
- **les autres produits et charges** du résultat opérationnel sont un produit net de 545 millions d'euros, contre un produit net de 714 millions d'euros sur le premier semestre 2015. Sur le premier semestre 2016, ils comprennent essentiellement la plus-value nette réalisée lors de la cession de la participation résiduelle dans Activision Blizzard en janvier 2016 (576 millions d'euros). Sur le premier semestre 2015, les autres produits du résultat opérationnel comprenaient essentiellement la plus-value de cession de la participation de 20 % dans Numericable-SFR pour 651 millions d'euros (avant impôts) et une reprise à hauteur de 60 millions d'euros de la provision pour dépréciation de la participation de Groupe Canal+ dans TVN en Pologne, cédée le 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;
- **les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises** s'élèvent à 110 millions d'euros, contre 203 millions d'euros sur le premier semestre 2015. Cette baisse résulte de la fin de l'amortissement (15 ans) des catalogues Polygram.

#### Réconciliation du Résultat opérationnel (EBIT) au Résultat opérationnel ajusté (EBITA) et au Résultat opérationnel courant (ROC)

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin	
	2016	2015
<b>Résultat opérationnel (EBIT) (a)</b>	<b>1 062</b>	<b>1 027</b>
<i>Ajustements</i>		
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	110	203
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (a)	-	-
Reprise de provision au titre du litige Liberty Media aux Etats-Unis (a)	(240)	-
Autres produits (a)	(657)	(718)
Autres charges (a)	112	4
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>	<b>387</b>	<b>516</b>
<i>Ajustements</i>		
Charges de restructuration (a)	48	29
Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres dénoués par émission d'actions	5	10
Autres charges et produits opérationnels non courants	-	(55)
<b>Résultat opérationnel courant (ROC)</b>	<b>440</b>	<b>500</b>

a. Tels que présentés au compte de résultat consolidé.

<sup>2</sup> Correspond aux six chaînes premium : Canal+, Canal+ Cinéma, Canal+ Sport, Canal+ Décaté, Canal+ Family et Canal+ Séries.

Dans le compte de résultat ajusté, **la quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence** est un produit de 38 millions d'euros, contre une charge de 7 millions d'euros sur le premier semestre 2015. Sur le premier semestre 2016, ce montant comprend essentiellement la quote-part de résultat net en provenance de Telecom Italia (+49 millions d'euros) pour la période du 15 décembre 2015 au 31 mars 2016, calculée sur la base des informations financières publiées par Telecom Italia<sup>3</sup>. Dans le compte de résultat consolidé, **la quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence** est un produit de 12 millions d'euros, contre une charge de 7 millions d'euros sur le premier semestre 2015. Outre les quotes-parts de résultat comptabilisées dans le résultat ajusté, elle comprend l'amortissement des actifs incorporels liés à l'allocation du prix d'acquisition de Telecom Italia (-26 millions d'euros ; se reporter à la note 9 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre 2016).

**Le coût du financement** s'élève à 17 millions d'euros, contre 14 millions d'euros sur le premier semestre 2015, soit une augmentation de 3 millions d'euros. Dans ce montant :

- les intérêts sur emprunts s'élèvent à 28 millions d'euros, contre 29 millions d'euros sur le premier semestre 2015. Cette évolution reflète la diminution du taux moyen des emprunts à 2,32 % (contre 2,91 % sur le premier semestre 2015), partiellement compensée par une légère augmentation de l'encours moyen des emprunts à 2,5 milliards d'euros (contre 2,3 milliards d'euros sur le premier semestre 2015). Par ailleurs, sur le premier semestre 2015, le coût du financement intégrait les intérêts perçus par Vivendi SA (4 millions d'euros) sur le financement accordé à GVT ;
- les produits du placement des excédents de trésorerie s'élèvent à 11 millions d'euros, contre 15 millions d'euros sur le premier semestre 2015. Cette évolution est liée à la baisse du taux d'intérêt moyen des placements à 0,33 % (contre 0,38 % sur le premier semestre 2015) et la diminution de l'encours moyen des placements à 7,1 milliards d'euros (contre 7,8 milliards d'euros sur le premier semestre 2015).

**Les produits perçus des investissements financiers** s'élèvent à 22 millions d'euros, contre 21 millions d'euros sur le premier semestre 2015. Sur le premier semestre 2016, ils comprennent essentiellement les dividendes reçus de Telefonica (19 millions d'euros). Sur le premier semestre 2015, ils correspondaient à hauteur de 11 millions d'euros aux intérêts générés par la créance d'un montant de 1 948 millions d'euros sur Altice liée au paiement différé de la cession de 10 % de Numericable – SFR, et à hauteur de 8 millions d'euros aux dividendes reçus d'Activision Blizzard.

**L'impôt dans le compte de résultat ajusté** est une charge nette de 118 millions d'euros, comparée à une charge nette de 147 millions d'euros sur le premier semestre 2015, soit une amélioration de 29 millions d'euros. Cette évolution reflète notamment la baisse attendue des résultats taxables des métiers, en particulier des chaînes Canal+ ainsi que le poids des nouvelles activités en développement, partiellement compensée par l'amélioration des perspectives d'Universal Music Group, en particulier aux Etats-Unis. Le taux effectif de l'impôt dans le résultat net ajusté s'établit à 30,2 % sur le premier semestre 2016, contre 28,0 % sur le premier semestre 2015. Sur le premier semestre 2016, l'impôt comprend l'impact négatif non-récurrent (-41 millions d'euros) afférent à la reprise de la provision au titre du litige Liberty Media (produit taxable de 240 millions d'euros, avant utilisation des déficits reportables de Vivendi SA à hauteur de 50 %). Sur le premier semestre 2015, l'impôt comprenait notamment un impact négatif non-récurrent (-17 millions d'euros), lié à la correction de la charge d'impôt d'exercices antérieurs. Hors ces impacts non récurrents, le taux effectif de l'impôt dans le résultat net ajusté s'établirait à 20,5 % sur le premier semestre 2016, contre 24,7 % sur le premier semestre 2015.

Par ailleurs, **l'impôt dans le compte de résultat consolidé** est une charge nette de 135 millions d'euros, contre une charge nette de 282 millions d'euros sur le premier semestre 2015, soit une amélioration de 147 millions d'euros. Sur le premier semestre 2015, elle intégrait notamment la charge d'impôt encourue par Vivendi SA en France sur la cession de la participation de 20 % dans Numericable-SFR (-124 millions d'euros, nette de l'économie d'impôt afférente à l'intégration fiscale de Vivendi SA) ainsi que la contribution de 3 % sur les dividendes de Vivendi SA (-122 millions d'euros, au titre de 4,1 milliards de dividendes). Sur le premier semestre 2016, elle intègre notamment la contribution de 3 % sur les dividendes de Vivendi SA (-38 millions d'euros).

**Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession** s'élevait à 1 279 millions d'euros sur le premier semestre 2015, et comprenait la plus-value de cession le 28 mai 2015 de GVT pour 1 818 millions d'euros, avant impôts, la dépréciation des titres Telefonica Brasil détenus depuis le 28 mai 2015 (-59 millions d'euros) ainsi que le résultat net de GVT jusqu'à sa cession pour 179 millions d'euros, y compris l'incidence de l'arrêt, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles en application de la norme IFRS 5 (+153 millions d'euros sur 2015). Il comprenait également l'impact résiduel lié à la cession de 80 % de SFR à Numericable (-67 millions d'euros).

**La part du résultat net revenant aux intérêts minoritaires** s'élève à 21 millions d'euros, contre 34 millions d'euros sur le premier semestre 2015, soit une diminution de 13 millions d'euros. Il correspond essentiellement aux intérêts minoritaires de Canal+ Overseas et nc+ en Pologne. Au premier semestre 2015, il comprenait également les intérêts minoritaires de la Société d'Édition de Canal Plus (SECP ; avant leur rachat complet par Vivendi entre mi-août et fin septembre 2015). **La part du résultat net ajusté revenant aux intérêts minoritaires** s'élève à 26 millions d'euros, contre 40 millions d'euros sur le premier semestre 2015.

<sup>3</sup> Respectivement le 17 mars 2016 (résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2015) et le 13 mai 2016 (résultats du premier trimestre clos le 31 mars 2016).

## 1.3 Analyse des résultats opérationnels

### DEUXIEME TRIMESTRE

(en millions d'euros)	2e trimestres clos le 30 juin				
	2016	2015	% de variation	% de variation à taux de change constants	% de variation à taux de change et périmètre constants (a)
<b>Chiffre d'affaires</b>					
Universal Music Group	1 196	1 214	-1,4%	+2,5%	+2,5%
Groupe Canal+	1 311	1 364	-3,8%	-2,9%	-3,1%
Vivendi Village	29	26	+11,1%	+13,4%	+2,3%
Nouvelles Initiatives	28	1			
Eliminations des opérations intersegment	(11)	(2)			
<b>Total Vivendi</b>	<b>2 553</b>	<b>2 603</b>	<b>-1,9%</b>	<b>+0,4%</b>	<b>-0,5%</b>
<b>Résultat opérationnel courant (ROC)</b>					
Universal Music Group	115	91	+26,0%	+30,4%	+30,4%
Groupe Canal+	133	214	-38,0%	-37,6%	-37,7%
Vivendi Village	(4)	4	na	na	na
Nouvelles Initiatives	(8)	(1)			
Corporate	(24)	(26)			
<b>Total Vivendi</b>	<b>212</b>	<b>282</b>	<b>-24,7%</b>	<b>-23,0%</b>	<b>-21,0%</b>
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>					
Universal Music Group	98	89	+10,8%	+14,5%	+14,5%
Groupe Canal+	119	223	-46,8%	-46,4%	-46,4%
Vivendi Village	(4)	4	na	na	na
Nouvelles Initiatives	(14)	(1)			
Corporate	(25)	(17)			
<b>Total Vivendi</b>	<b>174</b>	<b>298</b>	<b>-41,5%</b>	<b>-40,1%</b>	<b>-38,0%</b>

## PREMIER SEMESTRE

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin				
	2016	2015	% de variation	% de variation à taux de change constants	% de variation à taux de change et périmètre constants (a)
<b>Chiffre d'affaires</b>					
Universal Music Group	2 315	2 311	+0,2%	+1,6%	+1,6%
Groupe Canal+	2 639	2 734	-3,5%	-2,9%	-3,0%
Vivendi Village	54	51	+6,9%	+8,3%	-2,2%
Nouvelles Initiatives	58	1			
Eliminations des opérations intersegment	(22)	(2)			
<b>Total Vivendi</b>	<b>5 044</b>	<b>5 095</b>	<b>-1,0%</b>	<b>-</b>	<b>-0,9%</b>
<b>Résultat opérationnel courant (ROC)</b>					
Universal Music Group	217	179	+21,0%	+24,6%	+24,6%
Groupe Canal+	297	368	-19,4%	-18,9%	-19,0%
Vivendi Village	(8)	8	na	na	na
Nouvelles Initiatives	(17)	(1)			
Corporate	(49)	(54)			
<b>Total Vivendi</b>	<b>440</b>	<b>500</b>	<b>-12,0%</b>	<b>-10,3%</b>	<b>-7,6%</b>
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>					
Universal Music Group	177	171	+3,7%	+7,4%	+7,4%
Groupe Canal+	288	388	-25,7%	-25,3%	-25,3%
Vivendi Village	(4)	8	na	na	na
Nouvelles Initiatives	(24)	(1)			
Corporate	(50)	(50)			
<b>Total Vivendi</b>	<b>387</b>	<b>516</b>	<b>-25,0%</b>	<b>-23,4%</b>	<b>-20,4%</b>

na : non applicable.

a. Le périmètre constant permet de retraiter les impacts des acquisitions suivantes :

- Dailymotion au sein de Nouvelles Initiatives (30 juin 2015) ;
- Radionomy au sein de Vivendi Village (17 décembre 2015) ;
- AlternaTV par Groupe Canal+ (7 avril 2016).

### 1.3.1 Universal Music Group (UMG)

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin				
	2016	2015	% de variation	% de variation à taux de change constants	% de variation à taux de change et périmètre constants
Musique enregistrée	1 832	1 848	-0,8%	+0,5%	+0,5%
<i>Ventes physiques</i>	488	585	-16,5%	-16,2%	-16,2%
<i>Ventes numériques</i>	1 035	929	+11,4%	+13,2%	+13,2%
<i>Dont streaming et abonnement</i>	653	411	+59,0%	+62,4%	+62,4%
<i>Redevances et autres</i>	309	334	-7,4%	-5,2%	-5,2%
Edition musicale	361	352	+2,5%	+4,0%	+4,0%
Merchandising et autres	134	132	+1,2%	+3,2%	+3,2%
Elimination des opérations intersegment	(12)	(21)			
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>2 315</b>	<b>2 311</b>	<b>+0,2%</b>	<b>+1,6%</b>	<b>+1,6%</b>
<b>Résultat opérationnel courant (ROC)</b>	<b>217</b>	<b>179</b>	<b>+21,0%</b>	<b>+24,6%</b>	<b>+24,6%</b>
<i>ROC/chiffre d'affaires</i>	9,4%	7,7%	+1,7 pt	+1,8 pt	+1,8 pt
Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres dénoués par émission d'actions	(1)	(3)			
Autres éléments d'ajustements exclus du Résultat opérationnel courant (ROC) (dont coûts d'intégration et de restructuration)	(39)	(5)			
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>	<b>177</b>	<b>171</b>	<b>+3,7%</b>	<b>+7,4%</b>	<b>+7,4%</b>
<i>EBITA/chiffre d'affaires</i>	7,6%	7,4%	+0,2 pt		

#### **Répartition géographique du chiffre d'affaires de la musique enregistrée**

Europe	36%	36%
Amérique du Nord	44%	44%
Asie	12%	12%
Reste du monde	8%	8%
	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Le chiffre d'affaires d'Universal Music Group (UMG) s'établit à 2 315 millions d'euros, en hausse de 1,6 % à taux de change constants par rapport au premier semestre 2015 (+0,2 % en données réelles), porté par la croissance de l'ensemble de ses activités. Hors le produit relatif au dénouement d'un litige au premier semestre 2015, le chiffre d'affaires augmente de 3,0 % à taux de change et périmètre constants.

Le chiffre d'affaires de la musique enregistrée progresse de 0,5 % à taux de change constants grâce à la croissance des revenus liés aux abonnements et au streaming (+62,4 %), qui compense largement la baisse des ventes de téléchargements numériques et des ventes physiques.

Le chiffre d'affaires de l'édition musicale augmente de 4,0 % à taux de change constants, porté par la croissance des revenus liés aux abonnements et au streaming ainsi que ceux liés à certains droits d'auteur (*synchronization*). Le chiffre d'affaires du merchandising et autres activités progresse de 3,2 % à taux de change constants grâce à une activité de concerts plus soutenue.

Parmi les meilleures ventes de musique enregistrée du premier semestre 2016 figurent les nouveaux albums de Drake, de Rihanna et d'Ariana Grande, ainsi que les titres de Justin Bieber et The Weeknd. Aux États-Unis, UMG avait quatre des cinq premiers albums les plus écoutés en *streaming*, dont les trois premiers (Drake, Rihanna, Justin Bieber).

Le résultat opérationnel courant (ROC) d'UMG s'élève à 217 millions d'euros, en hausse de 24,6 % à taux de change constants par rapport au premier semestre 2015 (+21,0 % en données réelles). Cette bonne performance s'explique par la croissance du chiffre d'affaires et la réduction des coûts.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) d'UMG s'établit à 177 millions d'euros, en hausse de 7,4 % à taux de change constants par rapport au premier semestre 2015 (+3,7 % en données réelles). L'EBITA intègre des charges de restructuration aux premiers semestres 2015 et 2016 et intégrait le produit relatif au dénouement d'un litige au premier semestre 2015.

## 1.3.2 Groupe Canal+

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin				
	2016	2015	% de variation	% de variation à taux de change constants	% de variation à taux de change et périmètre constants (a)
Télévision payante en France métropolitaine	1 627	1 716	-5,2%	-5,2%	-5,2%
<i>Dont les chaînes Canal+ (b)</i>	841	886	-5,0%	-5,0%	-5,0%
Télévision gratuite en France métropolitaine	114	104	+10,1%	+10,1%	+10,1%
Télévision payante à l'international	709	680	+4,3%	+6,1%	+5,8%
<i>Pologne</i>	246	250	-1,8%	+2,7%	+2,7%
<i>Outre-mer</i>	205	203	+0,1%	+0,1%	+0,1%
<i>Afrique</i>	215	186	+15,6%	+15,9%	+15,9%
<i>Vietnam</i>	24	27	-8,3%	-5,7%	-5,7%
<i>Autres</i>	19	14			
Studiocanal	189	234	-19,4%	-17,9%	-17,9%
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>2 639</b>	<b>2 734</b>	<b>-3,5%</b>	<b>-2,9%</b>	<b>-3,0%</b>
<b>Résultat opérationnel courant (ROC)</b>	<b>297</b>	<b>368</b>	<b>-19,4%</b>	<b>-18,9%</b>	<b>-19,0%</b>
ROC/chiffre d'affaires	11,3%	13,5%	-2,2 pts		
Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres dénoués par émission d'actions	(2)	(1)			
Autres éléments d'ajustements exclus du Résultat opérationnel courant (ROC) (dont coûts de transition et de restructuration)	(7)	21			
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>	<b>288</b>	<b>388</b>	<b>-25,7%</b>	<b>-25,3%</b>	<b>-25,3%</b>
EBITA/chiffre d'affaires	10,9%	14,2%	-3,3 pts		
<i>Dont EBITA des chaînes Canal+ (b)</i>	(106)	(47)			
<b>Télévision payante Groupe Canal+</b>					
<b>Abonnés individuels (en milliers)</b>					
France métropolitaine	5 455	5 964	-509		
International	5 727	4 978	+749		
<i>Pologne</i>	2 101	2 115	-14		
<i>Outre-mer</i>	502	493	+9		
<i>Afrique</i>	2 222	1 607	+615		
<i>Vietnam</i>	902	763	+139		
<b>Total Groupe Canal+</b>	<b>11 182</b>	<b>10 942</b>	<b>+240</b>		
<b>Abonnements (en milliers)</b>					
France métropolitaine (c)	8 801	9 307	-506		
<i>Abonnements avec engagement</i>	8 187	8 602	-415		
<i>Abonnements Canalplay</i>	614	705	-91		
International	7 012	5 948	+1 064		
<b>Total Groupe Canal+</b>	<b>15 813</b>	<b>15 255</b>	<b>+558</b>		
<b>Télévision payante en France métropolitaine</b>					
Taux de résiliation par abonné individuel avec engagement	15,4%	14,9%	+0,5 pt		
ARPU net, en euros par abonné individuel avec engagement	45,0	44,3	+1,6%		
<b>Parts d'audience de la télévision gratuite en France métropolitaine (d)</b>					
D8	3,4%	3,7%	-0,3 pt		
D17	1,2%	1,2%	-		
iTélé	1,1%	1,0%	+0,1 pt		
<b>Total</b>	<b>5,7%</b>	<b>5,9%</b>	<b>-0,2 pt</b>		

- Le périmètre constant permet de retraiter les impacts de l'acquisition d'Alterna TV le 7 avril 2016.
- Correspond aux six chaînes *premium* : Canal+, Canal+ Cinéma, Canal+ Sport, Canal+ Décaté, Canal+ Family et Canal+ Séries.
- Comprend les abonnements individuels et collectifs.
- Source : Médiamétrie. Population âgée de quatre ans et plus.

Le chiffre d'affaires de Groupe Canal+ s'élève à 2 639 millions d'euros, en baisse de 3,5 % par rapport au premier semestre 2015 (-3,0 % à taux de change et périmètre constants). Groupe Canal+ affiche un portefeuille global de 15,8 millions d'abonnements, en hausse de 558 000 en un an, grâce à ses très bonnes performances à l'international. En France métropolitaine, le nombre d'abonnements avec engagement continue de reculer, s'établissant à 8,187 millions au 30 juin 2016, en baisse de 272 000 sur six mois.

Le chiffre d'affaires des activités de télévision payante à l'international progresse grâce à la croissance du parc d'abonnés individuels, notamment en Afrique où Groupe Canal+ compte 615 000 abonnés supplémentaires par rapport à fin juin 2015 pour atteindre 2,2 millions au 30 juin 2016, ainsi qu'au Vietnam qui a franchi le cap des 900 000 abonnés individuels à fin juin 2016 (+139 000 en un an).

La dynamique de croissance est notamment portée par l'enrichissement des offres avec l'intégralité de la diffusion de l'UEFA Euro 2016 en Afrique et au Vietnam, et avec, pour le Vietnam, l'acquisition des droits de la Premier League anglaise pour les trois prochaines saisons (2016/2017 à 2018/2019).

Le chiffre d'affaires publicitaire des chaînes gratuites, en hausse de 10,1 % par rapport au premier semestre 2015, bénéficie des bonnes performances d'audience de D8 et de D17 (renommées respectivement C8 et CStar, à compter du 5 septembre 2016). Fin juin 2016, D8 demeure la quatrième chaîne nationale avec 4,9 % de part d'audience moyenne au premier semestre 2016 sur sa cible prioritaire des 25-49 ans. Le 28 mai, elle se hisse au rang de première chaîne nationale sur cette même cible, en atteignant 25,6 % de part d'audience avec la diffusion de la Finale de la Ligue des Champions.

Le chiffre d'affaires de Studiocanal baisse par rapport au premier semestre 2015 qui avait notamment bénéficié du succès en salles de *Shaun le Mouton* et de la sortie en vidéo de *Paddington* et d'*Imitation Game*.

Le résultat opérationnel courant (ROC) de Groupe Canal+ s'établit à 297 millions d'euros, contre 368 millions d'euros au premier semestre 2015, et le résultat opérationnel ajusté (EBITA) s'élève à 288 millions d'euros, y compris les coûts de réorganisation, contre 388 millions d'euros au premier semestre 2015.

Cette baisse est liée aux difficultés rencontrées par les activités de télévision payante en France métropolitaine ainsi qu'à la moindre rentabilité de Studiocanal et des chaînes gratuites. Le résultat opérationnel ajusté des chaînes Canal+ en France est une perte de 106 millions d'euros, contre 47 millions d'euros au premier semestre 2015.

Un plan de réduction de coûts de 300 millions d'euros a été arrêté à Canal+ en France, sans impact pour le client. Il se décompose en une diminution de 100 millions d'euros des coûts associés à la distribution (coûts marketing, gestion des décodeurs, ...), une réduction de 50 millions d'euros liés aux frais techniques et de diffusion et une baisse de 150 millions d'euros des coûts de production et d'édition de programmes. Ce plan portera son plein effet en 2018, avec des économies de l'ordre de 60 à 80 millions d'euros réalisées dès 2016.

### 1.3.3 Vivendi Village

Le chiffre d'affaires de Vivendi Village s'élève à 54 millions d'euros, en hausse de 6,9 % par rapport au premier semestre 2015 (+8,3 % à taux de change constants). Plusieurs nouvelles entités ont rejoint Vivendi Village depuis un an, notamment le théâtre de L'Œuvre à Paris, les salles CanalOlympia en Afrique et, plus récemment, Olympia Production, entité de production de spectacles et de concerts.

Vivendi Village enregistre une perte opérationnelle courante (ROC) de 8 millions d'euros et une perte opérationnelle ajustée (EBITA) de 4 millions d'euros. Vivendi Village a vocation à être un terrain d'expérimentations pour l'ensemble du Groupe grâce à la souplesse d'organisation de ses petites structures.

Ainsi, la toute première salle de cinéma et de spectacles CanalOlympia du continent africain a été inaugurée le 14 juin à Yaoundé au Cameroun. Elle fait partie d'un réseau de plusieurs dizaines de salles qui seront déployées progressivement en Afrique centrale et de l'Ouest.

De son côté, Watchever réoriente ses activités dans le développement de nouveaux services payants en streaming à l'international dont Studio+ qui portera la première offre globale de séries courtes destinée aux écrans mobiles.

Dans la billetterie, See Tickets renforce ses activités aux Etats-Unis après avoir acquis le 24 juin la société Flavorus. Il remporte également un contrat majeur au Royaume-Uni avec la Royal Horticultural Society pour sa billetterie au cours des trois prochaines années (environ un demi-million de tickets par an).

Olympia Production sera en 2017 le coproducteur des tournées de Matt Pokora et de Slimane (gagnant de *The Voice* en 2016). Il produira également la nouvelle pièce de Florian Zeller qui ouvrira la saison du théâtre de L'Œuvre en octobre 2016.

### 1.3.4 Nouvelles Initiatives

Le chiffre d'affaires de Nouvelles Initiatives, regroupant Dailymotion depuis le 30 juin 2015 et Vivendi Content, entité qui a vocation à développer de nouveaux formats de contenus, s'établit à 58 millions d'euros, contre 1 million d'euros au premier semestre 2015. Nouvelles Initiatives enregistre une perte opérationnelle courante (ROC) de 17 millions d'euros et une perte opérationnelle ajustée (EBITA) de 24 millions d'euros.

Après une intégration au groupe, l'année 2016 marque un nouveau départ pour Dailymotion. L'accent au premier semestre 2016 a porté sur la mise en place de différents chantiers stratégiques qui se poursuivront tout au long de l'année et donneront lieu à de premiersancements en 2017. Parmi ceux-ci :



- un repositionnement éditorial et une refonte de l'expérience utilisateur qui permettront à Dailymotion de faire croître sa base mondiale d'utilisateurs, aujourd'hui déjà proche des 400 millions mensuels ;
- un renforcement de la plateforme technique publicitaire de Dailymotion afin de continuer à transformer le marché de la publicité vidéo digitale en pleine croissance ;
- et enfin, une poursuite du développement international déjà bien avancé. Dailymotion a ouvert au premier semestre 2016 son premier bureau en Afrique en partenariat avec Canal+ Overseas et va ainsi pouvoir développer ses activités sur ce continent à partir d'Abidjan.

Cette relance est accompagnée d'un renforcement de l'équipe de management, notamment autour des trois piliers stratégiques de Dailymotion que sont les contenus et le marketing, la monétisation publicitaire et la technologie.

### 1.3.5 Corporate

Le résultat opérationnel courant (ROC) de Corporate est une charge nette s'établissant à 48 millions d'euros, contre une charge nette de 54 millions d'euros sur le premier semestre 2015, en amélioration de 6 millions d'euros, essentiellement du fait de la baisse des honoraires juridiques. Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) de Corporate est resté stable ; la charge nette s'établissant à 50 millions d'euros.

## 1.4 Gameloft

Depuis le 29 juin 2016, Vivendi consolide Gameloft par intégration globale : se reporter à la note 2 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre 2016 pour une description détaillée de l'acquisition et de ses impacts comptables. Pour mémoire, les résultats et flux de trésorerie de Gameloft seront consolidés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### Données complémentaires relatives à Gameloft

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin			% de variation à taux de change constants	Exercice clos le 31 décembre 2015
	2016	2015	% de variation		
Chiffre d'affaires	125	127	-2%	+4%	256
<i>dont revenus publicitaires</i>	7	1			5
<b>Répartition géographique du chiffre d'affaires</b>					
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	34%	30%			30%
Amérique du Nord	22%	27%			25%
Latam (Amérique latine)	13%	15%			15%
APAC (Asie Pacifique)	31%	28%			30%
	<b>100%</b>	<b>100%</b>			<b>100%</b>
Nombre de joueurs moyen mensuel (MAU), en millions (a)	148	172			166
Nombre de joueurs moyen quotidien (DAU), en millions (b)	18	21			21

a. MAU (*Monthly Active Users*) : moyenne d'utilisateurs uniques mensuels sur les six derniers mois.

b. DAU (*Daily Active Users*) : moyenne d'utilisateurs uniques journaliers sur les six derniers mois.

Le chiffre d'affaires de Gameloft s'élève à 125 millions d'euros, en hausse de 4 % à taux de change constants par rapport au premier semestre 2015 (-2 % en données réelles).

Le nombre de joueurs mensuel et le nombre de joueurs quotidien sur smartphones ont atteint, en moyenne, respectivement 148 millions et 18 millions sur le premier semestre 2016.

Sur le premier semestre 2016, Gameloft s'est classé 1<sup>er</sup> éditeur mondial sur iOS et Google Play en termes de nombre de jeux téléchargés selon les classements établis sur le site *App Annie*. Deux tiers du chiffre d'affaires du premier semestre 2016 a été réalisé avec des franchises internes à Gameloft.

Gameloft a commercialisé deux nouveaux titres sur le premier semestre 2016 : *Disney Magic Kingdoms* et *Blacklist Conspiracy*.

Gameloft et GungHo, une des plus grandes entreprises de jeux mobiles au Japon, ont annoncé en février 2016 une alliance stratégique dont la première étape est la distribution au Japon par les équipes de GungHo du jeu *Disney Magic Kingdoms*.

Gameloft Advertising Solutions a récemment noué 10 partenariats avec des plateformes programmatiques multipliant ainsi ses accès aux *trading desks* du marché utilisés par les principaux annonceurs mondiaux. Le chiffre d'affaires publicitaire de Gameloft a progressé de 557 % sur le premier semestre 2016.

## 2 Trésorerie et capitaux

### 2.1 Position nette de trésorerie et portefeuille de participations

**Note préliminaire :** La position nette de trésorerie doit être considérée comme une information complémentaire, qui ne peut pas se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent au bilan consolidé, ni à toute autre mesure à caractère strictement comptable, et Vivendi considère qu'elle est un indicateur pertinent de la situation de trésorerie et de capitaux du groupe : se reporter à la section 2 du Rapport financier de l'exercice 2015 (page 185 du Document de référence 2015). La Direction de Vivendi utilise cet indicateur dans un but informatif, de gestion et de planification, ainsi que pour se conformer à certains de ses engagements.

#### 2.1.1 Position nette de trésorerie

(en millions d'euros)	Se reporter aux notes des états financiers consolidés	30 juin 2016	31 décembre 2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie (a)	11	5 764	8 225
<i>Dont OPCVM monétaires détenus par Vivendi SA</i>		3 626	5 550
<i>Dépôts à terme, comptes-courants rémunérés et BMTN détenus par Vivendi SA</i>		1 768	2 372
Actifs financiers de gestion de trésorerie	11	559	581
<b>Trésorerie disponible</b>		<b>6 323</b>	<b>8 806</b>
Instrument financiers dérivés à l'actif	10	171	115
Dépôts en numéraire (b)	10	-	439
Emprunts et autres passifs financiers	15	(4 374)	(2 938)
<i>Dont à long terme (a)</i>		(2 416)	(1 555)
<i>à court terme (a)</i>		(1 958)	(1 383)
<b>Emprunts et autres éléments financiers</b>		<b>(4 203)</b>	<b>(2 384)</b>
<b>Position nette de trésorerie</b>		<b>2 120</b>	<b>6 422</b>

- a. Tels que présentés au bilan consolidé.  
 b. Au 31 décembre 2015, correspondait au dépôt en numéraire lié à la couverture des actions Activision Blizzard (439 millions d'euros) recouvré lors du dénouement de la couverture en janvier 2016.

Au 30 juin 2016, la position nette de trésorerie du groupe Vivendi s'élève à 2 120 millions d'euros (contre 6 422 millions d'euros au 31 décembre 2015). Dans ce montant, au 30 juin 2016, la trésorerie disponible du groupe s'élève à 6 323 millions d'euros, dont 5 959 millions d'euros détenus par Vivendi SA qui sont essentiellement répartis comme suit :

- 3 626 millions d'euros sont placés dans des OPCVM monétaires et classés en trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- 2 114 millions d'euros sont placés dans des dépôts à terme, comptes courants rémunérés et BMTN, dont 1 768 millions d'euros sont classés en « trésorerie et équivalents de trésorerie » et le solde (346 millions d'euros) en « actifs financiers » ;
- 213 millions d'euros sont placés dans des OPCVM obligataires et classés en « actifs financiers ».

Au 30 juin 2016, les emprunts et autres passifs financiers de Vivendi s'élèvent à 4 374 millions d'euros, contre 2 938 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 1 436 millions d'euros. Cette évolution est notamment liée aux éléments suivants :

- +1 500 millions d'euros, correspondant aux deux emprunts obligataires émis en mai 2016 ;
- +100 millions d'euros liés aux billets de trésorerie émis ;
- +109 millions d'euros, correspondant à la variation du passif financier comptabilisé au titre du programme de rachat d'actions en cours d'exécution à la clôture (302 millions d'euros au 30 juin 2016 contre 193 millions d'euros au 31 décembre 2015) ;
- +129 millions d'euros, correspondant au passif financier comptabilisé au titre des options de vente incorporées dans les ORAN 1 et ORAN 2 émises par Banijay Group et Lov Banijay respectivement, leur donnant la possibilité de rembourser leur emprunt en actions (se reporter à la note 2.2 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2016) ;
- -483 millions d'euros, correspondant au retournement du passif financier comptabilisé au 31 décembre 2015 au titre du « tunnel » couvrant la valeur en dollars de la participation de Vivendi dans Activision Blizzard dénoué en janvier 2016, concomitamment à la cession de la participation résiduelle dans Activision Blizzard.

Vivendi SA dispose d'une ligne de crédit de 2 milliards d'euros, à échéance octobre 2020, non tirée au 30 juin 2016. Compte tenu des billets de trésorerie émis et adossés à cette ligne de crédit bancaire à hauteur de 100 millions d'euros, cette ligne était disponible à hauteur de 1,9 milliard d'euros au 30 juin 2016.

Par ailleurs, suite à l'accord transactionnel conclu par Vivendi le 23 février 2016 avec Liberty Media concernant le litige qui les opposait depuis mars 2003, la lettre de crédit émise en garantie des montants accordés par le tribunal a été résiliée et le dépôt en espèces qui lui était associé rendu à Vivendi (974 millions d'euros).

Enfin, à la suite du référendum tenu le 23 juin 2016 approuvant la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne (« Brexit »), l'affaiblissement de la livre sterling (GBP) face à l'euro a principalement impacté le chiffre d'affaires d'Universal Music Group. Par ailleurs, Vivendi a analysé en détail l'incidence des variations de taux d'intérêt et de taux de change que cette décision a entraîné sur la dette et les actifs financiers du groupe, ainsi que sur la situation des fonds de pension et remis un rapport au Comité d'audit. A ce jour, aucun impact matériel sur la situation financière de Vivendi n'est apparu. Le processus d'évaluation des autres impacts potentiels du Brexit pour le groupe est en cours.

## 2.1.2 Portefeuille de participations

Au 30 juin 2016, Vivendi détenait un portefeuille de participations minoritaires, cotées ou non cotées, principalement dans Telecom Italia, Telefonica, Ubisoft, Banijay Group et Groupe Fnac. A cette date, ce portefeuille de participations représente une valeur de marché cumulée de l'ordre de 4,4 milliards d'euros (avant impôts) : se reporter aux notes 9 et 10 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2016.

## 2.2 Evolution de la position nette de trésorerie

(en millions d'euros)	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Emprunts et autres éléments financiers (a)	Position nette de trésorerie
<b>Position nette de trésorerie au 31 décembre 2015</b>	<b>8 225</b>	<b>(1 803)</b>	<b>6 422</b>
Flux nets provenant des :			
Activités opérationnelles	158	-	158
Activités d'investissement	(32)	(476)	(508)
Activités de financement	(2 570)	(1 376)	(3 946)
Effet de change	(17)	11	(6)
<b>Position nette de trésorerie au 30 juin 2016</b>	<b>5 764</b>	<b>(3 644)</b>	<b>2 120</b>

a. Les « autres éléments financiers » comprennent les actifs financiers de gestion de trésorerie, les engagements d'achat d'intérêts minoritaires, les instruments financiers dérivés (actifs et passifs) et les dépôts en numéraire.

Au 30 juin 2016, Vivendi dispose d'une position nette de trésorerie de 2 120 millions d'euros, contre 6 422 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit une diminution de 4 302 millions d'euros qui reflète notamment :

- les dividendes versés aux actionnaires de Vivendi pour un montant de 2 588 millions d'euros (1 318 millions d'euros versés le 3 février 2016 au titre du deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2015 et 1 270 millions d'euros versés le 28 avril 2016 au titre du solde du dividende au titre de l'exercice 2015) ;
- les rachats d'actions propres pour 1 547 millions d'euros ;
- les investissements réalisés au cours du premier semestre 2016 pour un montant de 1 646 millions d'euros, comprenant principalement les achats d'actions Gameloft (471 millions d'euros), Telecom Italia (408 millions d'euros), Ubisoft (211 millions d'euros), Groupe Fnac (159 millions d'euros) ainsi qu'à l'investissement dans Banijay Group (290 millions d'euros) ;
- les investissements industriels pour 110 millions d'euros ;

partiellement compensés par :

- le produit de la cession de la participation résiduelle dans Activision Blizzard en janvier 2016 (1 459 millions d'euros, dont 483 millions d'euros correspondant au dénouement de la couverture des titres Activision Blizzard) ;
- le produit net reçu suite à l'accord transactionnel avec Liberty Media (269 millions d'euros) ;
- les flux de trésorerie opérationnels (après impôts) générés à hauteur de 158 millions d'euros.

## 2.3 Analyse des flux de trésorerie opérationnels

### Notes préliminaires :

- Les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) et les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT), mesures à caractère non strictement comptable, doivent être considérés comme une information complémentaire, qui ne peut se substituer à toute mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable, telles que présentées dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes, ou citées dans le rapport financier, et Vivendi considère qu'ils sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe.
- Pour mémoire, GVT (cédé en 2015) est présenté comme une activité cédée ou en cours de cession en application de la norme IFRS 5. En pratique, les flux de trésorerie de ce métier ont été traités de la manière suivante :
  - la contribution de GVT, jusqu'à sa cession effective le 28 mai 2015, à chaque ligne du tableau des flux de trésorerie consolidé de Vivendi est regroupée sur la ligne « Flux de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession » ;
  - ses flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) et flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT) sont exclus du CFFO et du CFAIT de Vivendi présentés infra.

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin		
	2016	2015	% de variation
Chiffre d'affaires	5 044	5 095	-1,0%
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations	(4 462)	(4 418)	-1,0%
	582	677	-14,1%
Dépenses de restructuration payées	(54)	(24)	x 2.2
Investissements de contenus, nets	(112)	52	na
Dont investissements de contenus payés	(1 245)	(1 136)	-9,6%
recouvrements d'avances / consommation de droits	1 133	1 188	-4,7%
Neutralisation de la variation des provisions incluses dans les charges d'exploitation	(48)	(58)	+16,5%
Autres éléments opérationnels	4	-	na
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	5	(297)	na
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt</b>	<b>377</b>	<b>350</b>	<b>+7,7%</b>
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence et de participations non consolidées	23	11	x 2.0
Investissements industriels, nets (capex, net)	(110)	(127)	+13,4%
<b>Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO)</b>	<b>290</b>	<b>234</b>	<b>+23,5%</b>
Intérêts nets payés	(17)	(14)	-18,3%
Autres flux liés aux activités financières	(71)	65	na
Impôts nets (payés)/encaissés	(219)	(726)	+69,8%
<b>Flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT)</b>	<b>(17)</b>	<b>(441)</b>	<b>+96,1%</b>

na : non applicable.

### 2.3.1 Evolution des flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO)

Sur le premier semestre 2016, les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) générés par les métiers s'élèvent à 290 millions d'euros (contre 234 millions d'euros sur le premier semestre 2015), en augmentation de 56 millions d'euros (+23,5 %). Cette évolution reflète principalement la performance commerciale d'Universal Music Group, portée par la progression nette de l'activité numérique, et notamment compensée par des dépenses de restructuration payées par le groupe (-30 millions d'euros). En outre, les dividendes reçus augmentent de 12 millions d'euros, du fait notamment du versement reçu de Telefonica (19 millions d'euros). Au premier semestre 2015, ils correspondaient principalement au dividende reçu d'Activision Blizzard (8 millions d'euros).

### 2.3.2 Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) par métier

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin		
	2016	2015	% de variation
<b>Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO)</b>			
Universal Music Group	93	(24)	na
Groupe Canal+	303	327	-7,6%
Vivendi Village	(2)	9	na
Nouvelles Initiatives	(31)	-	
Corporate	(73)	(78)	
<b>Total Vivendi</b>	<b>290</b>	<b>234</b>	<b>+23,5%</b>

na : non applicable.

### 2.3.3 Evolution des flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT)

Sur le premier semestre 2016, les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT) représentent un décaissement net de 17 millions d'euros, contre un décaissement net de 441 millions d'euros sur le premier semestre 2015, en amélioration de 424 millions d'euros. Outre l'évolution du CFFO (+56 millions d'euros), cette évolution reflète principalement la diminution des décaissements liés à l'impôt (+507 millions d'euros), partiellement compensée par la variation défavorable des flux nets de trésorerie liés aux activités financières (-136 millions d'euros).

Les flux nets de trésorerie liés à l'impôt représentent un décaissement net de 219 millions d'euros, contre un décaissement net de 726 millions d'euros sur le premier semestre 2015. Sur le premier semestre 2015, ils comprenaient les impôts payés par Vivendi SA au Brésil sur la plus-value de cession de GVT le 28 mai 2015 (-395 millions d'euros), ainsi qu'un décaissement par Vivendi SA en France le 31 mars 2015 (-321 millions d'euros), lié au contentieux en cours avec l'administration fiscale concernant la liquidation de l'impôt dû par Vivendi SA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (se reporter à la note 18 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2016). Ce paiement était partiellement compensé par l'encaissement par Vivendi SA le 16 janvier 2015 des intérêts moratoires (+43 millions d'euros), relatifs au remboursement reçu le 23 décembre 2014 au titre du régime du bénéfice mondial consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Sur le premier semestre 2016, ils comprennent notamment les acomptes d'impôt payés au titre de l'intégration fiscale en France pour l'exercice 2016 (-104 millions d'euros) et la contribution de 3 % sur les dividendes de Vivendi SA (-78 millions d'euros, contre -41 millions d'euros sur le premier semestre 2015).

Sur le premier semestre 2016, les activités financières génèrent un décaissement net de 71 millions d'euros, contre un encaissement net de 65 millions d'euros sur la même période en 2015. Sur le premier semestre 2016, elles comprennent principalement les flux décaissés sur les opérations de couverture du risque de change suite à la dépréciation de la livre sterling (GBP) et du dollar (USD) contre l'euro (-53 millions d'euros). Sur le premier semestre 2015, elles comprenaient principalement les flux encaissés sur les opérations de couverture du risque de change suite à l'appréciation du dollar (USD) contre l'euro (+67 millions d'euros).

### 2.3.4 Réconciliation du CFAIT aux Flux nets de trésorerie des activités opérationnelles poursuivies

(en millions d'euros)

<b>Flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT)</b>	
<i>Ajustements</i>	
Investissements industriels, nets (capex, net)	
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence et de participations non consolidées	
Intérêts nets payés	
Autres flux liés aux activités financières	
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies (a)</b>	

Semestres clos le 30 juin	
2016	2015
<b>(17)</b>	<b>(441)</b>
110	127
(23)	(11)
17	14
71	(65)
<b>158</b>	<b>(376)</b>

a. Tels que présentés au tableau des flux de trésorerie consolidés.

## 2.4 Analyse des activités d'investissement et de financement

### 2.4.1 Activités d'investissement

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2016
<b>Investissements financiers</b>	
Acquisitions d'actions ordinaires de Telecom Italia	(408)
Investissements dans Banijay Group	(290)
Acquisitions d'actions Ubisoft	(211)
Acquisitions d'actions Gameloft	(471)
Souscription à l'augmentation de capital réservée du Groupe Fnac	(159)
Autres acquisitions et investissements	(100)
Autres	(7)
<b>Total des investissements financiers</b>	<b>(1 646)</b>
<b>Désinvestissements financiers</b>	
Produit net reçu dans le cadre de la cession de la participation résiduelle dans Activision Blizzard	976
Recouvrement du dépôt lié à la couverture des titres Activision Blizzard	439
Produit net reçu suite à l'accord transactionnel avec Liberty Media	269
Actifs financiers de gestion de trésorerie	23
Autres	(5)
<b>Total des désinvestissements financiers</b>	<b>1 702</b>
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence et de participations non consolidées	22
Investissements industriels, nets	(110)
<b>Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement (a)</b>	<b>(32)</b>

a. Telles que présentées au tableau des flux de trésorerie consolidés.

### 2.4.2 Activités de financement

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2016
<b>Opérations avec les actionnaires</b>	
Distribution aux actionnaires de Vivendi SA	(2 588)
Cessions/(acquisitions) de titres d'autocontrôle de Vivendi SA	(1 547)
Exercice de stock-options par les dirigeants et salariés	5
Autres	(9)
<b>Total des opérations avec les actionnaires</b>	<b>(4 139)</b>
<b>Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers</b>	
Émission de deux emprunts obligataires	1 500
Émission de billets de trésorerie	100
Intérêts nets payés	(17)
Autres	(14)
<b>Total des opérations sur les emprunts et autres passifs financiers</b>	<b>1 569</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (a)</b>	<b>(2 570)</b>

a. Telles que présentées au tableau des flux de trésorerie consolidés.

## 3 Perspectives

Vivendi maintient les perspectives pour l'exercice 2016, telles que publiées le 18 février 2016, et décrites dans la section 3 du Rapport financier de l'exercice 2015, Chapitre 4 du Document de référence 2015 :

Pour Universal Music Group, Vivendi continue d'anticiper une dynamique positive du secteur, grâce à la poursuite de la croissance du *streaming* et de l'abonnement atténuée par le déclin du téléchargement et des ventes physiques, conduisant à une croissance modérée des résultats cette année et à une amélioration des résultats à partir de 2017 et des années suivantes.

Pour Groupe Canal+, Vivendi entend arrêter les pertes des chaînes Canal+ en France<sup>4</sup>, qui pourraient conduire à une baisse significative des résultats opérationnels en 2016, en mettant en œuvre un plan de transformation avec pour objectif, pour les chaînes Canal+ en France, l'équilibre en 2018 et un niveau de rentabilité comparable à celui des meilleurs acteurs européens du secteur à moyen terme.

## 4 Déclarations prospectives – Principaux risques et incertitudes

### Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi, y compris en termes d'impact de certaines opérations, ainsi que de paiement de dividendes, de distributions et de rachats d'actions. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors du contrôle de Vivendi, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et des autres autorités réglementaires et de toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations, ainsi que les risques décrits dans les documents du groupe déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des marchés financiers et dans ses communiqués de presse, le cas échéant, également disponibles en langue anglaise sur le site de Vivendi ([www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)). Le présent rapport contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de tout autre raison.

### Principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice

Vivendi n'a pas connaissance d'autres risques et incertitudes que ceux visés dans les déclarations prospectives ci-dessus pour les six mois restants de l'exercice.

### ADR non sponsorisés

Vivendi ne sponsorise pas de programme d'*American Depositary Receipt* (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.

<sup>4</sup> Correspond aux six chaînes premium : Canal+, Canal+ Cinéma, Canal+ Sport, Canal+ Décaté, Canal+ Family et Canal+ Séries.

## II- Annexe au rapport financier : Données financières complémentaires non auditées

### 1 Chiffre d'affaires, ROC et EBITA trimestriels par métier

(en millions d'euros)	2016		2015			
	1er trimestre clos le 31 mars	2e trimestre clos le 30 juin	1er trimestre clos le 31 mars	2e trimestre clos le 30 juin	3e trimestre clos le 30 septembre	4e trimestre clos le 31 décembre
<b>Chiffre d'affaires</b>						
Universal Music Group	1 119	1 196	1 097	1 214	1 181	1 616
Groupe Canal+	1 328	1 311	1 370	1 364	1 300	1 479
Vivendi Village	25	29	25	26	22	27
Nouvelles Initiatives	30	28	-	1	17	25
Eliminations des opérations intersegment	(11)	(11)	-	(2)	-	-
<b>Total Vivendi</b>	<b>2 491</b>	<b>2 553</b>	<b>2 492</b>	<b>2 603</b>	<b>2 520</b>	<b>3 147</b>
<b>Résultat opérationnel courant (ROC)</b>						
Universal Music Group	102	115	88	91	99	348
Groupe Canal+	164	133	154	214	186	(12)
Vivendi Village	(4)	(4)	4	4	1	1
Nouvelles Initiatives	(9)	(8)	-	(1)	(9)	(8)
Corporate	(25)	(24)	(28)	(26)	(20)	(25)
<b>Total Vivendi</b>	<b>228</b>	<b>212</b>	<b>218</b>	<b>282</b>	<b>257</b>	<b>304</b>
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>						
Universal Music Group	79	98	82	89	88	334
Groupe Canal+	169	119	165	223	162	(96)
Vivendi Village	-	(4)	4	4	-	1
Nouvelles Initiatives	(10)	(14)	-	(1)	(9)	(10)
Corporate	(25)	(25)	(33)	(17)	(22)	(22)
<b>Total Vivendi</b>	<b>213</b>	<b>174</b>	<b>218</b>	<b>298</b>	<b>219</b>	<b>207</b>



***Page laissée blanche intentionnellement***

# III - Etats financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2016

## Compte de résultat condensé

	Note	2e trimestres clos le 30 juin (non audité)		Semestres clos le 30 juin (non audité)		Exercice clos le 31 décembre 2015
		2016	2015	2016	2015	2015
<b>Chiffre d'affaires</b>						
Coût des ventes	3	2 553	2 603	5 044	5 095	10 762
Charges administratives et commerciales		(1 578)	(1 559)	(3 088)	(3 069)	(6 555)
Charges de restructuration	3	(829)	(829)	(1 631)	(1 684)	(3 571)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises		(27)	(22)	(48)	(29)	(102)
Reprise de provision au titre du litige Liberty Media aux Etats-Unis		-	-	-	-	(3)
Autres produits	18	-	-	240	-	-
Autres charges	2	77	717	657	718	745
		(102)	-	(112)	(4)	(45)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>94</b>	<b>910</b>	<b>1 062</b>	<b>1 027</b>	<b>1 231</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	9	25	(1)	12	(7)	(10)
Coût du financement	4	(9)	(9)	(17)	(14)	(30)
Produits perçus des investissements financiers		21	12	22	21	52
Autres produits financiers	4	11	23	17	35	16
Autres charges financières	4	(14)	(16)	(27)	(34)	(73)
<b>Résultat des activités avant impôt</b>		<b>128</b>	<b>919</b>	<b>1 069</b>	<b>1 028</b>	<b>1 186</b>
Impôt sur les résultats	5	(70)	(206)	(135)	(282)	(441)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>58</b>	<b>713</b>	<b>934</b>	<b>746</b>	<b>745</b>
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		(1)	1 262	(2)	1 279	1 233
<b>Résultat net</b>		<b>57</b>	<b>1 975</b>	<b>932</b>	<b>2 025</b>	<b>1 978</b>
<i>Dont</i>						
<b>Résultat net, part du groupe</b>		<b>49</b>	<b>1 958</b>	<b>911</b>	<b>1 991</b>	<b>1 932</b>
dont <b>résultat net des activités poursuivies, part du groupe</b>		<b>50</b>	<b>696</b>	<b>913</b>	<b>712</b>	<b>699</b>
résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part du groupe		(1)	1 262	(2)	1 279	1 233
Intérêts minoritaires		8	17	21	34	46
Résultat net des activités poursuivies, part du groupe par action	6	0,04	0,51	0,71	0,52	0,51
Résultat net des activités poursuivies, part du groupe dilué par action	6	0,04	0,51	0,71	0,52	0,51
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part du groupe par action	6	-	0,93	-	0,95	0,91
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part du groupe dilué par action	6	-	0,92	-	0,94	0,90
<b>Résultat net, part du groupe par action</b>	6	<b>0,04</b>	<b>1,44</b>	<b>0,71</b>	<b>1,47</b>	<b>1,42</b>
Résultat net, part du groupe dilué par action	6	0,04	1,43	0,71	1,46	1,41

Données en millions d'euros, sauf données par action, en euros.

Pour mémoire, en application de la norme IFRS 5 - *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, GVT, cédé le 28 mai 2015, est présenté comme une activité cédée ou en cours de cession.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

## Tableau du résultat global condensé

(en millions d'euros)	2e trimestres clos le 30 juin (non audité)		Semestres clos le 30 juin (non audité)		Exercice clos le 31 décembre
	2016	2015	2016	2015	2015
<b>Résultat net</b>	<b>57</b>	<b>1 975</b>	<b>932</b>	<b>2 025</b>	<b>1 978</b>
Gains/(pertes) actuariels liés aux régimes de retraites à prestations définies, nets	-	-	-	-	(21)
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets	-	-	(1)	-	-
<b>Eléments non recyclables en compte de résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>(21)</b>
Ecarts de conversion	54	824 (a)	(225)	1 374 (a)	1 513
Gains/(pertes) latents, nets	37	(584)	(510)	(540)	(371)
<i>Dont instruments de couverture</i>	56	(39)	123	(114)	(79)
<i>actifs financiers disponibles à la vente</i>	(19)	(545) (b)	(633) (c)	(426) (b)	(292)
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets	32	-	33	-	-
Autres impacts, nets	41	22	21	20	31
<b>Eléments recyclables ultérieurement en compte de résultat</b>	<b>164</b>	<b>262</b>	<b>(681)</b>	<b>854</b>	<b>1 173</b>
<b>Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>164</b>	<b>262</b>	<b>(682)</b>	<b>854</b>	<b>1 152</b>
<b>Résultat global</b>	<b>221</b>	<b>2 237</b>	<b>250</b>	<b>2 879</b>	<b>3 130</b>
Dont					
<b>Résultat global, part du groupe</b>	<b>217</b>	<b>2 227</b>	<b>228</b>	<b>2 846</b>	<b>3 089</b>
Résultat global, intérêts minoritaires	4	10	22	33	41

- a. Comprend principalement le recyclage en compte de résultat des écarts de conversion consécutif à la cession de GVT le 28 mai 2015 (933 millions d'euros) ainsi que les écarts de conversion liés à la variation des taux de change chez UMG (555 millions d'euros sur le premier semestre 2015 et -164 millions d'euros sur le deuxième trimestre 2015).
- b. Comprend principalement le recyclage en compte de résultat de la plus-value de cession de la participation de 20 % dans Numericable-SFR cédée le 6 mai 2015 (-651 millions d'euros, avant impôt).
- c. Comprend principalement le recyclage en compte de résultat de la plus-value de cession de la participation résiduelle dans Activision Blizzard en janvier 2016 (-586 millions d'euros, avant impôt).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

## Bilan condensé

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2016 (non audité)	31 décembre 2015
<b>ACTIF</b>			
Ecarts d'acquisition	7	10 705	10 177
Actifs de contenus non courants	8	2 172	2 286
Autres immobilisations incorporelles		293	224
Immobilisations corporelles		695	737
Titres mis en équivalence	9	4 046	3 435
Actifs financiers non courants	10	2 119	4 132
Impôts différés		685	622
<b>Actifs non courants</b>		<b>20 715</b>	<b>21 613</b>
Stocks		125	117
Impôts courants		535	653
Actifs de contenus courants	8	789	1 088
Créances d'exploitation et autres		1 914	2 139
Actifs financiers courants	10	735	1 111
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	5 764	8 225
<b>Actifs courants</b>		<b>9 862</b>	<b>13 333</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>30 577</b>	<b>34 946</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>			
Capital		7 050	7 526
Primes d'émission		4 190	5 343
Actions d'autocontrôle		(715)	(702)
Réserves et autres		7 644	8 687
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</b>		<b>18 169</b>	<b>20 854</b>
Intérêts minoritaires		230	232
<b>Capitaux propres</b>	12	<b>18 399</b>	<b>21 086</b>
Provisions non courantes	13	1 700	2 679
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	15	2 416	1 555
Impôts différés		676	705
Autres passifs non courants		82	105
<b>Passifs non courants</b>		<b>4 874</b>	<b>5 044</b>
Provisions courantes	13	346	363
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	15	1 958	1 383
Dettes d'exploitation et autres		4 896	6 737
Impôts courants		104	333
<b>Passifs courants</b>		<b>7 304</b>	<b>8 816</b>
<b>Total passif</b>		<b>12 178</b>	<b>13 860</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>		<b>30 577</b>	<b>34 946</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

## Tableau des flux de trésorerie condensés

(en millions d'euros)	Note	Semestres clos le 30 juin (non audité)		Exercice clos le
		2016	2015	31 décembre 2015
<b>Activités opérationnelles</b>				
Résultat opérationnel		1 062	1 027	1 231
Retraitements		(578)	(432)	(38)
Investissements de contenus, nets		(112)	52	157
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>372</b>	<b>647</b>	<b>1 350</b>
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel		5	(297)	(226)
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt</b>		<b>377</b>	<b>350</b>	<b>1 124</b>
Impôts nets (payés)/encaissés		(219)	(726)	(1 037)
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies</b>		<b>158</b>	<b>(376)</b>	<b>87</b>
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles cédées ou en cours de cession</b>		<b>-</b>	<b>152</b>	<b>153</b>
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>158</b>	<b>(224)</b>	<b>240</b>
<b>Activités d'investissement</b>				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(109)	(128)	(247)
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise		(520)	(220)	(359)
Acquisitions de titres mis en équivalence	9	(546)	(1)	(19)
Augmentation des actifs financiers	10	(580)	(2 021)	(3 549)
<b>Investissements</b>		<b>(1 755)</b>	<b>(2 370)</b>	<b>(4 174)</b>
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1)	1	1
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		(18)	4 039	4 032
Cessions de titres mis en équivalence	9	1	(1)	268
Diminution des actifs financiers	10	1 719	1 950	4 713
<b>Désinvestissements</b>		<b>1 701</b>	<b>5 989</b>	<b>9 014</b>
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence		3	2	5
Dividendes reçus de participations non consolidées		19	9	9
<b>Flux nets de trésorerie d'investissement liés aux activités poursuivies</b>		<b>(32)</b>	<b>3 630</b>	<b>4 854</b>
<b>Flux nets de trésorerie d'investissement liés aux activités cédées ou en cours de cession</b>		<b>-</b>	<b>(262)</b>	<b>(262)</b>
<b>Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(32)</b>	<b>3 368</b>	<b>4 592</b>
<b>Activités de financement</b>				
Augmentations de capital liées aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	14	5	191	273
Cessions/(acquisitions) de titres d'autocontrôle de Vivendi SA	12	(1 547)	-	(492)
Distributions aux actionnaires de Vivendi SA	12	(2 588)	(2 727)	(2 727)
Autres opérations avec les actionnaires		-	(8)	(534)
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires		(9)	(25)	(46)
<b>Opérations avec les actionnaires</b>		<b>(4 139)</b>	<b>(2 569)</b>	<b>(3 526)</b>
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme	15	1 500	8	8
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme	15	-	(1)	(2)
Remboursement d'emprunts à court terme	15	(27)	(79)	(126)
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme	15	184	(3)	6
Intérêts nets payés	4	(17)	(14)	(30)
Autres flux liés aux activités financières		(71)	65	106
<b>Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers</b>		<b>1 569</b>	<b>(24)</b>	<b>(38)</b>
<b>Flux nets de trésorerie de financement liés aux activités poursuivies</b>		<b>(2 570)</b>	<b>(2 593)</b>	<b>(3 564)</b>
<b>Flux nets de trésorerie de financement liés aux activités cédées ou en cours de cession</b>		<b>-</b>	<b>69</b>	<b>69</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>(2 570)</b>	<b>(2 524)</b>	<b>(3 495)</b>
Effet de change des activités poursuivies		(17)	13	3
Effet de change des activités cédées ou en cours de cession		-	(8)	(8)
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(2 461)</b>	<b>625</b>	<b>1 332</b>
<b>Reclassement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des activités en cours de cession</b>		<b>-</b>	<b>49</b>	<b>48</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>				
Ouverture	11	<b>8 225</b>	<b>6 845</b>	<b>6 845</b>
Clôture	11	<b>5 764</b>	<b>7 519</b>	<b>8 225</b>

Pour mémoire, en application de la norme IFRS 5, GVT, cédé le 28 mai 2015, est présenté comme une activité cédée ou en cours de cession.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

## Tableaux de variation des capitaux propres condensés

Semestre clos le 30 juin 2016  
(non audité)

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Note	Capital				Réserves et autres			Capitaux propres	
		Actions ordinaires		Primes d'émission	Autocontrôle	Sous-total	Réserves	Autres éléments du résultat global		Sous-total
		Nombre d'actions (en milliers)	Capital social							
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>		<b>1 368 323</b>	<b>7 526</b>	<b>5 343</b>	<b>(702)</b>	<b>12 167</b>	<b>8 014</b>	<b>905</b>	<b>8 919</b>	<b>21 086</b>
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>		<b>1 368 323</b>	<b>7 526</b>	<b>5 343</b>	<b>(702)</b>	<b>12 167</b>	<b>7 764</b>	<b>923</b>	<b>8 687</b>	<b>20 854</b>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>		-	-	-	-	-	<b>250</b>	<b>(18)</b>	<b>232</b>	<b>232</b>
Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA		(86 577)	(476)	(1 153)	(13)	(1 642)	(1 271)	-	(1 271)	(2 913)
Réduction de capital par annulation de titres d'autocontrôle	12	(86 875)	(478)	(1 154)	1 632	-	-	-	-	-
Cessions/acquisitions de titres d'autocontrôle	12	-	-	-	(1 650)	(1 650)	-	-	-	(1 650)
Distribution aux actionnaires (solde du dividende au titre de l'exercice 2015, versé le 28 avril 2016)	12	-	-	-	-	-	(1 270)	-	(1 270)	(1 270)
Augmentations de capital liées aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	14	298	2	1	5	8	(1)	-	(1)	7
<b>OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)</b>		<b>(86 577)</b>	<b>(476)</b>	<b>(1 153)</b>	<b>(13)</b>	<b>(1 642)</b>	<b>(1 271)</b>	<b>-</b>	<b>(1 271)</b>	<b>(2 913)</b>
Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales		-	-	-	-	-	(24)	-	(24)	(24)
<b>OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(24)</b>	<b>-</b>	<b>(24)</b>	<b>(24)</b>
Résultat net		-	-	-	-	-	932	-	932	932
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres		-	-	-	-	-	21	(703)	(682)	(682)
<b>RESULTAT GLOBAL (C)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>953</b>	<b>(703)</b>	<b>250</b>	<b>250</b>
<b>VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)</b>		<b>(86 577)</b>	<b>(476)</b>	<b>(1 153)</b>	<b>(13)</b>	<b>(1 642)</b>	<b>(342)</b>	<b>(703)</b>	<b>(1 045)</b>	<b>(2 687)</b>
<i>Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</i>		(86 577)	(476)	(1 153)	(13)	(1 642)	(350)	(693)	(1 043)	(2 685)
<i>Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales</i>		-	-	-	-	-	8	(10)	(2)	(2)
<b>SITUATION AU 30 JUIN 2016</b>		<b>1 281 746</b>	<b>7 050</b>	<b>4 190</b>	<b>(715)</b>	<b>10 525</b>	<b>7 672</b>	<b>202</b>	<b>7 874</b>	<b>18 399</b>
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>		<b>1 281 746</b>	<b>7 050</b>	<b>4 190</b>	<b>(715)</b>	<b>10 525</b>	<b>7 414</b>	<b>230</b>	<b>7 644</b>	<b>18 169</b>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>		-	-	-	-	-	<b>258</b>	<b>(28)</b>	<b>230</b>	<b>230</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

**Semestre clos le 30 juin 2015**  
**(non audité)**

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital				Réserves et autres			Capitaux propres	
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Autocontrôle	Sous-total	Réserves	Autres éléments du résultat global		Sous-total
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social							
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>1 351 601</b>	<b>7 434</b>	<b>5 160</b>	<b>(1)</b>	<b>12 593</b>	<b>10 634</b>	<b>(239)</b>	<b>10 395</b>	<b>22 988</b>
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 351 601</i>	<i>7 434</i>	<i>5 160</i>	<i>(1)</i>	<i>12 593</i>	<i>10 185</i>	<i>(172)</i>	<i>10 013</i>	<i>22 606</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<b>449</b>	<b>(67)</b>	<b>382</b>	<b>382</b>
<b>Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA</b>	<b>12 160</b>	<b>67</b>	<b>123</b>	-	<b>190</b>	<b>(4 083)</b>	-	<b>(4 083)</b>	<b>(3 893)</b>
Distributions aux actionnaires	-	-	-	-	-	(4 090)	-	(4 090)	(4 090)
<i>Dividende au titre de l'exercice 2014 versé le 23 avril 2015 (1 euro par action)</i>	-	-	-	-	-	(1 363)	-	(1 363)	(1 363)
<i>Premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2015 versé le 29 juin 2015 (1 euro par action)</i>	-	-	-	-	-	(1 364)	-	(1 364)	(1 364)
<i>Deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2015 versé le 3 février 2016 (1 euro par action)</i>	-	-	-	-	-	(1 364)	-	(1 364)	(1 364)
Augmentations de capital liées aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	12 160	67	123	-	190	7	-	7	197
<b>Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle</b>	-	-	-	-	-	<b>(18)</b>	-	<b>(18)</b>	<b>(18)</b>
<b>OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)</b>	<b>12 160</b>	<b>67</b>	<b>123</b>	-	<b>190</b>	<b>(4 101)</b>	-	<b>(4 101)</b>	<b>(3 911)</b>
<b>Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales</b>	-	-	-	-	-	<b>(32)</b>	-	<b>(32)</b>	<b>(32)</b>
Dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	(32)	-	(32)	(32)
<b>Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales</b>	-	-	-	-	-	<b>1</b>	-	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales</b>	-	-	-	-	-	<b>(2)</b>	-	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>
<b>OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)</b>	-	-	-	-	-	<b>(33)</b>	-	<b>(33)</b>	<b>(33)</b>
Résultat net	-	-	-	-	-	2 025	-	2 025	2 025
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	20	834	854	854
<b>RESULTAT GLOBAL (C)</b>	-	-	-	-	-	<b>2 045</b>	<b>834</b>	<b>2 879</b>	<b>2 879</b>
<b>VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)</b>	<b>12 160</b>	<b>67</b>	<b>123</b>	-	<b>190</b>	<b>(2 089)</b>	<b>834</b>	<b>(1 255)</b>	<b>(1 065)</b>
<i>Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>12 160</i>	<i>67</i>	<i>123</i>	-	<i>190</i>	<i>(2 083)</i>	<i>828</i>	<i>(1 255)</i>	<i>(1 065)</i>
<i>Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<b>(6)</b>	<b>6</b>	-	-
<b>SITUATION AU 30 JUIN 2015</b>	<b>1 363 761</b>	<b>7 501</b>	<b>5 283</b>	<b>(1)</b>	<b>12 783</b>	<b>8 545</b>	<b>595</b>	<b>9 140</b>	<b>21 923</b>
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 363 761</i>	<i>7 501</i>	<i>5 283</i>	<i>(1)</i>	<i>12 783</i>	<i>8 102</i>	<i>656</i>	<i>8 758</i>	<i>21 541</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<b>443</b>	<b>(61)</b>	<b>382</b>	<b>382</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

## Exercice 2015

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital					Réserves et autres			Capitaux propres
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Autocontrôle	Sous-total	Réserves	Autres éléments du résultat global	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social							
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>1 351 601</b>	<b>7 434</b>	<b>5 160</b>	<b>(1)</b>	<b>12 593</b>	<b>10 611</b>	<b>(216)</b>	<b>10 395</b>	<b>22 988</b>
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 351 601</i>	<i>7 434</i>	<i>5 160</i>	<i>(1)</i>	<i>12 593</i>	<i>10 210</i>	<i>(197)</i>	<i>10 013</i>	<i>22 606</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<b>401</b>	<b>(19)</b>	<b>382</b>	<b>382</b>
<b>Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA</b>	<b>16 722</b>	<b>92</b>	<b>183</b>	<b>(701)</b>	<b>(426)</b>	<b>(4 033)</b>	-	<b>(4 033)</b>	<b>(4 459)</b>
Cessions/acquisitions de titres d'autocontrôle	-	-	-	(702)	(702)	-	-	-	(702)
Distributions aux actionnaires	-	-	-	-	-	(4 044)	-	(4 044)	(4 044)
<i>Dividende au titre de l'exercice 2014 versé le 23 avril 2015 (1 euro par action)</i>	-	-	-	-	-	(1 363)	-	(1 363)	(1 363)
<i>Premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2015 versé le 29 juin 2015 (1 euro par action)</i>	-	-	-	-	-	(1 364)	-	(1 364)	(1 364)
<i>Deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2015 versé le 3 février 2016 (1 euro par action)</i>	-	-	-	-	-	(1 318)	-	(1 318)	(1 318)
Augmentations de capital liées aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	16 722	92	183	1	276	11	-	11	287
<i>Dont plans d'épargne groupe Vivendi (16 juillet 2015)</i>	3 914	22	53	-	75	-	-	-	75
<i>exercice de stock-options par les dirigeants et salariés</i>	10 882	60	140	-	200	-	-	-	200
<b>Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle</b>	-	-	-	-	-	<b>(382)</b>	-	<b>(382)</b>	<b>(382)</b>
<i>Dont acquisition des intérêts minoritaires de SECP</i>	-	-	-	-	-	(375)	-	(375)	(375)
<b>OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)</b>	<b>16 722</b>	<b>92</b>	<b>183</b>	<b>(701)</b>	<b>(426)</b>	<b>(4 415)</b>	-	<b>(4 415)</b>	<b>(4 841)</b>
<b>Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales</b>	-	-	-	-	-	<b>(41)</b>	-	<b>(41)</b>	<b>(41)</b>
Dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	(41)	-	(41)	(41)
<b>Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales</b>	-	-	-	-	-	<b>(150)</b>	-	<b>(150)</b>	<b>(150)</b>
Acquisition des intérêts minoritaires de SECP	-	-	-	-	-	(150)	-	(150)	(150)
<b>OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)</b>	-	-	-	-	-	<b>(191)</b>	-	<b>(191)</b>	<b>(191)</b>
Résultat net	-	-	-	-	-	1 978	-	1 978	1 978
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	31	1 121	1 152	1 152
<b>RESULTAT GLOBAL (C)</b>	-	-	-	-	-	<b>2 009</b>	<b>1 121</b>	<b>3 130</b>	<b>3 130</b>
<b>VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)</b>	<b>16 722</b>	<b>92</b>	<b>183</b>	<b>(701)</b>	<b>(426)</b>	<b>(2 597)</b>	<b>1 121</b>	<b>(1 476)</b>	<b>(1 902)</b>
<i>Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</i>	16 722	92	183	(701)	(426)	(2 446)	1 120	(1 326)	(1 752)
<i>Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	(151)	1	(150)	(150)
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>	<b>1 368 323</b>	<b>7 526</b>	<b>5 343</b>	<b>(702)</b>	<b>12 167</b>	<b>8 014</b>	<b>905</b>	<b>8 919</b>	<b>21 086</b>
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 368 323</i>	<i>7 526</i>	<i>5 343</i>	<i>(702)</i>	<i>12 167</i>	<i>7 764</i>	<i>923</i>	<i>8 687</i>	<i>20 854</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<b>250</b>	<b>(18)</b>	<b>232</b>	<b>232</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.



## Notes annexes aux états financiers condensés

Réuni au siège social le 23 août 2016, le Directoire a arrêté le rapport financier et les états financiers condensés non audités du premier semestre clos le 30 juin 2016. Après avis du Comité d'audit qui s'est réuni le 24 août 2016, le Conseil de surveillance du 25 août 2016 a examiné le rapport financier et les états financiers condensés non audités du premier semestre clos le 30 juin 2016, tels qu'arrêtés par le Directoire du 23 août 2016.

Les états financiers condensés non audités du premier semestre clos le 30 juin 2016 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils figurent dans le Rapport annuel - Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 15 mars 2016 (« Document de référence 2015 », pages 194 et suivantes).

### Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers condensés intermédiaires du premier semestre de l'exercice 2016 sont présentés et ont été préparés sur la base de la norme IAS 34 - Information financière intermédiaire, telle qu'adoptée dans l'Union Européenne (UE) et publiée par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ainsi, Vivendi a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (se reporter notamment à la note 1 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » des états financiers, pages 204 et suivantes du Document de référence 2015) et les dispositions suivantes ont été retenues :

- Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du produit du taux effectif annuel d'impôt estimé, appliqué au résultat comptable de la période avant impôt. L'estimation du taux effectif annuel d'impôt prend notamment en considération la reconnaissance prévue sur l'exercice des actifs d'impôt différé précédemment non reconnus.
- Les charges comptabilisées sur la période au titre des rémunérations en actions, des avantages au personnel et de la participation des salariés correspondent au prorata des charges estimées de l'année, éventuellement retraité des événements non récurrents intervenus sur la période.

Parmi les nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC émises par l'IASB/l'IFRS IC et décrites dans la note 1.6 « Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC publiées mais non encore entrées en vigueur » de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (page 215 du Document de référence 2015), les amendements à la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, sont d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ces amendements, liés aux éclaircissements sur les modes d'amortissements acceptables, ont été publiés par l'IASB le 12 mai 2014, adoptés dans l'UE le 2 décembre 2015, et publiés au Journal Officiel de l'UE le 3 décembre 2015.

Leur application n'a pas eu d'impact significatif pour Vivendi. En effet, dans le cadre de ses activités de production de films et programmes télévisuels, Vivendi considère que le recours au mode d'amortissement qui est fonction des produits tirés de ces activités, selon la méthode des recettes estimées décrite à la note 1.3.5.3 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (page 209 du Document de référence 2015), est justifié, car il existe une forte corrélation entre les produits et la consommation des avantages économiques liés aux immobilisations incorporelles.

### Note 2 Principaux mouvements de périmètre et du portefeuille de participations

#### 2.1 Acquisition de Gameloft

Le 18 février 2016, Vivendi a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) un projet d'offre publique d'achat (« l'offre ») visant la totalité des actions Gameloft S.E. (« Gameloft »), suite au franchissement à cette date du seuil de 30 % du capital de la société. A cette date, Vivendi détenait 25 649 006 actions<sup>5</sup> Gameloft représentant 30,01 % du capital et 26,72 % des droits de vote de cette société<sup>6</sup>.

L'offre s'est déroulée du 21 mars au 27 mai 2016 inclus, puis du 2 au 15 juin 2016 inclus, à un prix de 8,00 euros par action (contre 6,00 euros initialement, puis 7,20 euros). A l'issue de l'offre, Vivendi détenait 83 611 458 actions Gameloft qui, au 30 juin 2016, représentaient 95,93 % du capital et 95,80 % des droits de vote.

Le 29 juin 2016, lors de l'Assemblée générale des actionnaires de Gameloft, le Conseil d'administration de Gameloft a été renouvelé avec la nomination de cinq membres proposés par Vivendi. A l'issue de l'Assemblée, un Conseil d'administration s'est réuni et a nommé Stéphane Roussel, membre du Directoire de Vivendi, comme Président-directeur général de Gameloft.

<sup>5</sup> Dont 225 000 actions Gameloft empruntées et assimilées à la détention de Vivendi en application des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6° du Code de commerce.

<sup>6</sup> Sur la base d'un capital composé de 85 465 122 actions représentant 95 995 288 droits de vote (information au 31 janvier 2016 publiée sur le site internet de Gameloft).

Par un arrêt du 18 juillet 2016, la cour d'appel de Paris a donné acte à la société Gameloft de son désistement du recours qu'elle avait formé à l'encontre de la décision de conformité accordée par l'AMF à l'offre publique initiée par la société Vivendi. Les conditions requises par les articles L. 433-4 III du Code monétaire et financier et 237-14 à 237-16 du Règlement général de l'AMF pour la mise en œuvre d'un retrait obligatoire étant réunies, Vivendi, ainsi qu'il s'en était réservé la faculté dans la note d'information relative à son offre, a sollicité de l'AMF la mise en œuvre du retrait obligatoire des actions Gameloft non détenues par Vivendi.

Dans son avis du 20 juillet 2016, l'AMF a indiqué que le retrait obligatoire des 3 550 064 actions non détenues par Vivendi interviendrait le 26 juillet 2016. A cette date, les actions Gameloft ont été radiées d'Euronext Paris et transférées à Vivendi moyennant une indemnisation de leurs propriétaires. Le retrait obligatoire a été réalisé au même prix que l'offre publique d'achat, soit un règlement en numéraire de 8 euros pour chaque action Gameloft.

### Consolidation de Gameloft par Vivendi

Entre septembre 2015 et juin 2016, Vivendi a acquis 95,9 % du capital de Gameloft pour un montant global de 593 millions d'euros (dont 471 millions d'euros décaissés au premier semestre 2016), représentant un prix d'acquisition moyen de 7,095 euros par action. Le coût de la procédure de retrait obligatoire des 3 550 064 actions Gameloft non encore détenues par Vivendi s'élève à 28 millions d'euros, comptabilisés en passif financier au bilan consolidé au 30 juin 2016.

A compter du 29 juin 2016, Vivendi consolide Gameloft par intégration globale, selon la méthode de l'écart d'acquisition complet, et a procédé à l'affectation préliminaire du prix d'acquisition de 100 % de Gameloft sur la base d'une valeur d'entreprise à 100 % de 697 millions d'euros. Le prix d'acquisition et son affectation seront finalisés dans le délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition, prescrit par les normes comptables. L'écart d'acquisition provisoire s'élève à 595 millions d'euros. L'écart d'acquisition définitif pourrait différer du montant constaté initialement.

### Bilan consolidé de Gameloft

(en millions d'euros)	30 juin 2016	31 décembre 2015
Actifs non courants	46	50
Actifs courants	118	128
<i>dont trésorerie nette</i>	<i>25</i>	<i>36</i>
<b>Total actif</b>	<b>164</b>	<b>178</b>
Capitaux propres	102	114
Passifs non courants	10	7
Passifs courants	52	57
<b>Total passif</b>	<b>164</b>	<b>178</b>

## 2.2 Acquisition d'une participation dans Banijay Group

Le 23 février 2016, Vivendi a finalisé l'acquisition d'une participation de 26,2 % dans Banijay Group, né du rapprochement entre Banijay et Zodiak Media. L'investissement de Vivendi dans Banijay Group a représenté un décaissement de 290 millions d'euros, dont 100 millions d'euros ont permis d'acquérir 26,2 % de la nouvelle entité fusionnée. En outre, Vivendi a souscrit à deux obligations :

- une obligation remboursable en actions ou en numéraire pour 100 millions d'euros auprès de Banijay Group (« ORAN1 »). A l'échéance de l'ORAN1, Banijay Group sera libre de la rembourser en numéraire ou de la convertir en un nombre d'actions qui, ajouté aux actions Banijay Group déjà détenues par Vivendi, conférerait à Vivendi un maximum de 49,9 % de Banijay Group ;
- une obligation remboursable en actions ou en numéraire (« ORAN2 ») pour 90 millions d'euros auprès de Lov-Banijay, une structure holding contrôlée par Financière Lov. A l'échéance de l'ORAN2, Lov Banijay sera libre de la rembourser en numéraire ou de la convertir en un nombre d'actions qui conférerait 25 % de Lov Banijay à Vivendi.

Ces deux obligations ont une échéance de sept ans.

Vivendi bénéficie de deux représentants au Conseil d'administration de Banijay Group ainsi que de certains droits de véto et de liquidités. A compter du 23 février 2016, la participation dans Banijay Group est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, conformément à la norme IAS 28.

## 2.3 Entrée au capital du Groupe Fnac dans le cadre d'un partenariat stratégique

Le 24 mai 2016, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Groupe Fnac a approuvé la mise en place d'un partenariat stratégique entre Vivendi et le Groupe Fnac. Vivendi a notamment pris une participation minoritaire au capital du Groupe Fnac au travers d'une augmentation de capital réservée d'un montant de 159 millions d'euros, soit un prix de 54,0 euros par action. A l'issue de cette

opération, Vivendi détenait 15 % du capital et des droits de vote du Groupe Fnac. Par ailleurs, l'Assemblée Générale a entériné la nomination de deux nouveaux administrateurs représentant Vivendi au Conseil d'Administration de Groupe Fnac.

Dans le cadre d'un partenariat stratégique dans les domaines culturels, les deux entreprises souhaitent développer un projet novateur, créateur de valeur sur le long terme autour de plusieurs axes :

- la mise en valeur des contenus culturels, passant par exemple par des partenariats de distribution ;
- une coopération renforcée sur le live, domaine dans lequel Vivendi multiplie les initiatives, et sur la billetterie dans certains pays en s'adossant à Vivendi Ticketing ;
- un accès privilégié pour les clients des deux groupes à des services digitaux étendus ;
- l'accélération du développement à l'international du Groupe Fnac, en particulier en Europe du Sud ainsi qu'en Afrique où Vivendi est présent depuis plus de 20 ans.

Le 11 juillet 2016, Vivendi et Fnac ont lancé leur première initiative commune, visant à valoriser leurs programmes d'abonnements respectifs.

A compter du 24 mai 2016, la participation de Vivendi dans le Groupe Fnac est comptabilisée comme un « actif financier disponible à la vente » dans le bilan consolidé de Vivendi et, conformément à la norme IAS 39, est réévaluée au cours de Bourse à chaque clôture de bilan, les gains et pertes latents afférents étant comptabilisés directement en capitaux propres. Au 30 juin 2016, cette participation est valorisée 143 millions d'euros (se reporter à la note 10).

Le 2 août 2016, le Groupe Fnac a finalisé l'acquisition de Darty et a émis 6 471 milliers d'actions nouvelles. A l'issue de cette opération, Vivendi détient 11,3 % du capital et des droits de vote du Groupe Fnac.

## 2.4 Mediaset

Le 8 avril 2016, Vivendi a conclu un partenariat stratégique avec Mediaset. Cet accord prévoyait l'échange de 3,5 % du capital de Vivendi contre 3,5 % du capital de Mediaset et 100 % du capital de la société de télévision payante Mediaset Premium.

Le 25 juillet 2016, Vivendi a proposé à Mediaset une structure alternative, dans le cadre de ses discussions relatives à Mediaset Premium. Les termes de cette proposition sont un échange de 3,5 % du capital de Vivendi contre :

- 20 % du capital de Mediaset Premium et 3,5 % du capital de Mediaset ;
- et pour le solde, émission par Mediaset d'obligations convertibles en actions Mediaset au profit de Vivendi, par échéances annuelles successives.

Cette nouvelle structure permettrait d'aligner pleinement les intérêts des deux groupes. Le maintien d'une participation directe dans Mediaset Premium permettrait à Vivendi d'apporter, dès le départ, son savoir-faire dans la télévision payante, en gardant intacte l'efficacité des synergies entre les activités de télévision payantes et gratuites au sein du groupe Mediaset. Cette proposition représente un projet plus ambitieux, en ligne avec l'évolution du marché de la télévision et la stratégie développée par les principaux concurrents des deux groupes, et confirme la volonté de Vivendi de construire une alliance stratégique majeure avec Mediaset et Mediaset Premium.

Le 19 août 2016, Mediaset a annoncé avoir assigné Vivendi devant un tribunal de Milan pour obtenir l'exécution de l'accord de partenariat conclu entre les deux groupes le 8 avril 2016 (se reporter à la note 18).

## 2.5 Redéploiement dans la production audiovisuelle et les nouveaux formats

Au cours des derniers mois, Vivendi a consolidé ses positions dans la production et la distribution de contenus en prenant notamment des participations dans plusieurs sociétés de production de fictions en Espagne et au Royaume-Uni (33 % dans Bambu Producciones, 20 % dans Urban Myth Films et 20 % dans SunnyMarchTV), dans des sociétés de production d'émissions de flux (50 % de Kissman Productions) et dans des sociétés de distribution (100 % d'AlternaTV). En outre, Vivendi et ses filiales ont consenti ou reçu des options de vente et d'achat portant sur les titres de certaines de ces sociétés.

Par ailleurs, Studiocanal a acquis 100 % des sociétés qui détiennent et gèrent les droits, hors édition, de l'Ours Paddington et SeeTickets a acquis les actifs de Flavorus, société de billetterie aux États-Unis.

Au total, ces acquisitions représentent un décaissement global d'environ 100 millions d'euros sur le premier semestre 2016.

## 2.6 Cession de la participation dans Activision Blizzard

Le 13 janvier 2016, Vivendi a dénoué l'instrument de couverture de la valeur en dollars des 41,5 millions d'actions Activision Blizzard qu'il détenait et a cédé l'intégralité de cette participation. La plus-value nette de cession s'élève à 576 millions d'euros (avant impôt), présentée dans les « autres produits » du Résultat opérationnel (EBIT) et le produit net encaissé au titre de ces opérations s'élève à 1 063 millions de dollars, soit 976 millions d'euros. Le dénouement de ces opérations a aussi permis à Vivendi de récupérer un dépôt en numéraire de 480 millions de dollars (439 millions d'euros).

## Note 3 Information sectorielle

### Principaux agrégats du compte de résultat

(en millions d'euros)	2e trimestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31 décembre 2015
	2016	2015	2016	2015	
<b>Chiffre d'affaires</b>					
Universal Music Group	1 196	1 214	2 315	2 311	5 108
Groupe Canal+	1 311	1 364	2 639	2 734	5 513
Vivendi Village	29	26	54	51	100
Nouvelles Initiatives	28	1	58	1	43
Eliminations des opérations intersegment	(11)	(2)	(22)	(2)	(2)
	<b>2 553</b>	<b>2 603</b>	<b>5 044</b>	<b>5 095</b>	<b>10 762</b>
<b>Résultat opérationnel courant (ROC)</b>					
Universal Music Group	115	91	217	179	626
Groupe Canal+	133	214	297	368	542
Vivendi Village	(4)	4	(8)	8	10
Nouvelles Initiatives	(8)	(1)	(17)	(1)	(18)
Corporate	(24)	(26)	(49)	(54)	(99)
	<b>212</b>	<b>282</b>	<b>440</b>	<b>500</b>	<b>1 061</b>
<b>Charges de restructuration</b>					
Universal Music Group	(14)	(20)	(34)	(27)	(51)
Groupe Canal+	(14)	-	(14)	-	(47)
Vivendi Village	1	-	1	-	(1)
Nouvelles Initiatives	-	-	(1)	-	-
Corporate	-	(2)	-	(2)	(3)
	<b>(27)</b>	<b>(22)</b>	<b>(48)</b>	<b>(29)</b>	<b>(102)</b>
<b>Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres dénoués par émission d'actions</b>					
Universal Music Group	(1)	(4)	(1)	(3)	(5)
Groupe Canal+	(1)	(2)	(2)	(1)	(3)
Vivendi Village	-	-	-	-	-
Nouvelles Initiatives	-	-	-	-	-
Corporate	(1)	(2)	(2)	(6)	(8)
	<b>(3)</b>	<b>(8)</b>	<b>(5)</b>	<b>(10)</b>	<b>(16)</b>
<b>Autres charges et produits opérationnels non courants</b>					
Universal Music Group	(2)	22	(5)	22	23
Groupe Canal+	1	11	7	21	(38)
Vivendi Village	(1)	-	3	-	-
Nouvelles Initiatives	(6)	-	(6)	-	(2)
Corporate	-	13	1	12	16
	<b>(8)</b>	<b>46</b>	<b>-</b>	<b>55</b>	<b>(1)</b>
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>					
Universal Music Group	98	89	177	171	593
Groupe Canal+	119	223	288	388	454
Vivendi Village	(4)	4	(4)	8	9
Nouvelles Initiatives	(14)	(1)	(24)	(1)	(20)
Corporate	(25)	(17)	(50)	(50)	(94)
	<b>174</b>	<b>298</b>	<b>387</b>	<b>516</b>	<b>942</b>

**Réconciliation du Résultat opérationnel (EBIT) au Résultat opérationnel ajusté (EBITA) et au Résultat opérationnel courant (ROC)**

(en millions d'euros)	2e trimestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31 décembre 2015
	2016	2015	2016	2015	
<b>Résultat opérationnel (EBIT) (a)</b>	<b>94</b>	<b>910</b>	<b>1 062</b>	<b>1 027</b>	<b>1 231</b>
<i>Ajustements</i>					
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	55	105	110	203	408
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (a)	-	-	-	-	3
Reprise de provision au titre du litige Liberty Media aux Etats-Unis (a)	-	-	(240)	-	-
Autres produits (a)	(77)	(717)	(657)	(718)	(745)
Autres charges (a)	102	-	112	4	45
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>	<b>174</b>	<b>298</b>	<b>387</b>	<b>516</b>	<b>942</b>
<i>Ajustements</i>					
Charges de restructuration (a)	27	22	48	29	102
Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres dénoués par émission d'actions	3	8	5	10	16
Autres charges et produits opérationnels non courants	8	(46)	-	(55)	1
<b>Résultat opérationnel courant (ROC)</b>	<b>212</b>	<b>282</b>	<b>440</b>	<b>500</b>	<b>1 061</b>

a. Tels que présentés au compte de résultat consolidé.

**Bilan**

(en millions d'euros)	30 juin 2016	31 décembre 2015
<b>Actifs sectoriels (a)</b>		
Universal Music Group	8 879	9 242
Groupe Canal+	7 168	7 575
Gameloft	690	-
Vivendi Village	211	216
Nouvelles Initiatives	532	387
Corporate	6 114	8 026
<i>Dont titres mis en équivalence</i>	<i>3 770</i>	<i>3 319</i>
<i>titres de participation cotés</i>	<i>1 315</i>	<i>2 520</i>
	<b>23 594</b>	<b>25 446</b>
<b>Passifs sectoriels (b)</b>		
Universal Music Group	3 377	3 552
Groupe Canal+	2 196	2 615
Gameloft	47	-
Vivendi Village	118	117
Nouvelles Initiatives	59	50
Corporate	1 227	3 550
	<b>7 024</b>	<b>9 884</b>

a. Les actifs sectoriels comprennent les écarts d'acquisition, les actifs de contenus, les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les titres mis en équivalence, les actifs financiers, les stocks et les créances d'exploitation et autres.

b. Les passifs sectoriels comprennent les provisions, les autres passifs non courants et les dettes d'exploitation et autres.

## Investissements et amortissements

(en millions d'euros)	2e trimestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31 décembre 2015
	2016	2015	2016	2015	
<b>Investissements industriels, nets (capex, net) (a)</b>					
Universal Music Group	9	11	23	23	53
Groupe Canal+	38	43	78	101	181
Vivendi Village	2	1	4	3	7
Nouvelles Initiatives	4	-	5	-	4
Corporate	-	-	-	-	1
	<b>53</b>	<b>55</b>	<b>110</b>	<b>127</b>	<b>246</b>
<b>Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles</b>					
Universal Music Group	9	11	23	23	53
Groupe Canal+	29	39	55	71	175
Vivendi Village	2	2	4	3	7
Nouvelles Initiatives	1	-	3	-	5
Corporate	-	-	-	-	1
	<b>41</b>	<b>52</b>	<b>85</b>	<b>97</b>	<b>241</b>
<b>Amortissements d'immobilisations corporelles</b>					
Universal Music Group	15	14	29	28	67
Groupe Canal+	41	40	84	81	163
Vivendi Village	1	1	2	1	2
Nouvelles Initiatives	2	-	3	-	2
Corporate	-	-	-	-	-
	<b>59</b>	<b>55</b>	<b>118</b>	<b>110</b>	<b>234</b>
<b>Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises</b>					
Universal Music Group	-	-	-	-	-
Groupe Canal+	17	17	29	34	70
Vivendi Village	-	-	1	-	-
Nouvelles Initiatives	1	-	1	-	1
Corporate	-	-	-	-	-
	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>31</b>	<b>34</b>	<b>71</b>
<b>Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises</b>					
Universal Music Group	51	102	103	198	398
Groupe Canal+	2	2	4	4	8
Vivendi Village	-	1	1	1	2
Nouvelles Initiatives	2	-	2	-	-
Corporate	-	-	-	-	-
	<b>55</b>	<b>105</b>	<b>110</b>	<b>203</b>	<b>408</b>

a. Correspondent aux sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

## Note 4 Coût du financement

(en millions d'euros)	2e trimestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31 décembre 2015
	2016	2015	2016	2015	
(Charge)/produit					
Charges d'intérêts sur les emprunts	(14)	(15)	(28)	(29)	(61)
Produits d'intérêts de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements	5	6	11	15	31
<b>Coût du financement</b>	<b>(9)</b>	<b>(9)</b>	<b>(17)</b>	<b>(14)</b>	<b>(30)</b>
<i>Frais et primes sur émissions d'emprunts et lignes de crédit</i>	-	(1)	(2)	(2)	(4)
	<b>(9)</b>	<b>(10)</b>	<b>(19)</b>	<b>(16)</b>	<b>(34)</b>

En 2015, les charges d'intérêts sur les emprunts intégraient les intérêts perçus par Vivendi SA sur le financement accordé à GVT jusqu'à sa cession effective le 28 mai 2015 (4 millions d'euros).

## Note 5 Impôt

(en millions d'euros) (Charge)/produit d'impôt	2e trimestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31
	2016	2015	2016	2015	décembre 2015
Incidence des régimes de l'intégration fiscale de Vivendi SA et du bénéfice mondial consolidé	21	(7)	3 (a)	(31)	(129) (b)
Autres composantes de l'impôt (c)	(91)	(199)	(138)	(251)	(312)
<b>Impôt sur les résultats</b>	<b>(70)</b>	<b>(206)</b>	<b>(135)</b>	<b>(282)</b>	<b>(441)</b>

- a. Comprend notamment l'impact négatif non-récurrent (-41 millions d'euros) afférent à la reprise de la provision au titre du litige Liberty Media (produit taxable de 240 millions d'euros, avant utilisation des déficits reportables de Vivendi SA à hauteur de 50 %).
- b. Comprend principalement la charge d'impôt payable par Vivendi SA en France sur la cession des participations dans Numericable - SFR, GVT et Telefonica Brasil (-187 millions d'euros, nette de l'économie d'impôt afférente à l'intégration fiscale de Vivendi SA).
- c. Comprend notamment la contribution de 3 % sur les dividendes de Vivendi SA à hauteur de -38 millions d'euros au premier semestre 2016 et -122 millions d'euros au premier semestre 2015.

## Note 6 Résultat par action

	2e trimestres clos le 30 juin				Semestres clos le 30 juin				Exercice clos le 31	
	2016		2015		2016		2015		décembre 2015	
	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué
<b>Résultat (en millions d'euros)</b>										
Résultat net des activités poursuivies, part du groupe	50	50	696	696	913	913	712	712	699	699
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part du groupe	(1)	(1)	1 262	1 262	(2)	(2)	1 279	1 279	1 233	1 233
Résultat net, part du groupe	49	49	1 958	1 958	911	911	1 991	1 991	1 932	1 932
<b>Nombre d'actions (en millions)</b>										
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (a)	1 269,4	1 269,4	1 362,5	1 362,5	1 286,8	1 286,8	1 358,2	1 358,2	1 361,5	1 361,5
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	-	2,2	-	6,3	-	2,8	-	5,6	-	5,3
<b>Nombre d'actions moyen pondéré ajusté</b>	<b>1 269,4</b>	<b>1 271,6</b>	<b>1 362,5</b>	<b>1 368,8</b>	<b>1 286,8</b>	<b>1 289,6</b>	<b>1 358,2</b>	<b>1 363,8</b>	<b>1 361,5</b>	<b>1 366,8</b>
<b>Résultat par action (en euros)</b>										
Résultat net des activités poursuivies, part du groupe par action	0,04	0,04	0,51	0,51	0,71	0,71	0,52	0,52	0,51	0,51
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part du groupe par action	-	-	0,93	0,92	-	-	0,95	0,94	0,91	0,90
Résultat net, part du groupe par action	0,04	0,04	1,44	1,43	0,71	0,71	1,47	1,46	1,42	1,41

- a. Net du nombre moyen pondéré de titres d'autocontrôle : 75,6 millions de titres sur le premier semestre 2016, comparé à 0,05 million de titres pour la même période en 2015 et 1,6 million de titres pour l'exercice 2015 (se reporter à la note 12).

## Note 7 Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	30 juin 2016	31 décembre 2015
Ecarts d'acquisition, bruts	24 805	24 384
Pertes de valeur	(14 100)	(14 207)
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>10 705</b>	<b>10 177</b>

## Variation des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31 décembre 2015	Regroupements d'entreprises	Variation des écarts de conversion et autres	30 juin 2016
Universal Music Group	5 172	5	(72)	5 105
Groupe Canal+	4 582	79 (a)	(13)	4 648
Gameloft	-	595 (b)	-	595
Vivendi Village	160	1	(13)	148
Nouvelles Initiatives	263	(54) (c)	-	209
<b>Total</b>	<b>10 177</b>	<b>626</b>	<b>(98)</b>	<b>10 705</b>

- Comprend notamment l'écart d'acquisition provisoire constaté du fait de l'acquisition de Paddington par Studiocanal.
- Correspond à l'écart d'acquisition provisoire constaté du fait de l'acquisition de Gameloft, consolidé depuis le 29 juin 2016 (se reporter à la note 2.1).
- Correspond à l'impact de l'affectation du prix d'acquisition de Dailymotion au 30 juin 2015, dont la marque (80 millions d'euros ; durée de vie indéfinie) et la réévaluation de la technologie (9 millions d'euros ; durée de vie estimée à 7 ans), ainsi que le passif d'impôt différé afférent (31 millions d'euros), déterminée sur la base des analyses et estimations réalisées avec l'aide d'un expert indépendant. L'écart d'acquisition définitif s'élève ainsi à 207 millions d'euros.

Au 30 juin 2016, Vivendi s'est assuré qu'il n'existait pas d'indicateurs susceptibles de laisser penser qu'une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou un groupe d'UGT avait perdu de sa valeur au cours du premier semestre 2016. La Direction de Vivendi a conclu à l'absence d'éléments indiquant une réduction de la valeur des UGT ou groupes d'UGT par rapport au 31 décembre 2015. En outre, Vivendi procédera au réexamen annuel de la valeur comptable des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles au cours du quatrième trimestre 2016, en particulier concernant les activités de télévision payante de Groupe Canal+, dont la rentabilité des chaînes en France métropolitaine est déclinante et pour lesquelles un plan d'économie est en cours de mise en œuvre, ainsi que Radionomy, acquise en décembre 2015 et dont le repositionnement au sein des activités de Vivendi Village est en cours d'étude.

## Note 8 Actifs et engagements contractuels de contenus

### 8.1 Actifs de contenus

(en millions d'euros)	30 juin 2016			31 décembre 2015
	Actifs de contenus, bruts	Amortissements cumulés et pertes de valeur	Actifs de contenus	Actifs de contenus
Droits et catalogues musicaux	8 664	(7 095)	1 569	1 680
Avances aux artistes et autres ayants droit musicaux	594	-	594	611
Contrats de merchandising et de services aux artistes	24	(22)	2	4
Coût des films et des programmes télévisuels	6 218	(5 525)	693	662
Droits de diffusion d'événements sportifs	99	-	99	415
Autres	65	(61)	4	2
<b>Actifs de contenus</b>	<b>15 664</b>	<b>(12 703)</b>	<b>2 961</b>	<b>3 374</b>
Déduction des actifs de contenus courants	(802)	13	(789)	(1 088)
<b>Actifs de contenus non courants</b>	<b>14 862</b>	<b>(12 690)</b>	<b>2 172</b>	<b>2 286</b>

### 8.2 Engagements contractuels de contenus

#### Engagements donnés enregistrés au bilan : passifs de contenus

(en millions d'euros)	Paiements futurs minimums au	
	30 juin 2016	31 décembre 2015
Redevances aux artistes et autres ayants droit musicaux	1 756	1 848
Droits de diffusion de films et programmes	187	196
Droits de diffusion d'événements sportifs (a)	52	455
Contrats d'emploi, talents créatifs et autres	77	90
<b>Passifs de contenus</b>	<b>2 072</b>	<b>2 589</b>

- La diminution des droits de diffusion d'événements sportifs enregistrés au bilan correspond essentiellement à la consommation des droits suite à la retransmission du championnat de France de football de Ligue 1 pour la saison 2015/2016.



**Engagements donnés/(reçus) non enregistrés au bilan**

(en millions d'euros)	Paiements futurs minimums au	
	30 juin 2016	31 décembre 2015
Droits de diffusion de films et programmes (a)	2 698	3 080
Droits de diffusion d'événements sportifs	3 390 (b)	2 965
Contrats d'emploi, talents créatifs et autres	899	790
<b>Engagements donnés</b>	<b>6 987</b>	<b>6 835</b>
Droits de diffusion de films et programmes (a)	(140)	(174)
Droits de diffusion d'événements sportifs	(36)	(39)
Contrats d'emploi, talents créatifs et autres	non chiffrables	
<b>Engagements reçus</b>	<b>(176)</b>	<b>(213)</b>
<b>Total net</b>	<b>6 811</b>	<b>6 622</b>

- a. Le montant des provisions comptabilisées au titre des droits de diffusion des films et programmes s'établit à 31 millions d'euros au 30 juin 2016 (45 millions d'euros au 31 décembre 2015).
- b. Comprend notamment les droits de diffusion de Groupe Canal+ pour les événements sportifs suivants :
- Championnat de France de football de Ligue 1 pour les quatre saisons 2016/2017 à 2019/2020 remportées le 4 avril 2014 pour les deux lots premium (2 160 millions d'euros) ;
  - Championnat de France de rugby (TOP 14) en exclusivité pour les quatre saisons 2019/2020 à 2022/2023 remportées le 12 mai 2016. Il comprend également les droits pour les saisons 2016/2017 à 2018/2019 remportées le 19 janvier 2015 ;
  - Ligue des Champions de football pour les saisons 2016/2017 et 2017/2018 remportées le 11 avril 2014 pour un lot.
- Ces engagements seront comptabilisés au bilan à l'ouverture de la fenêtre de diffusion de chaque saison ou dès le premier paiement significatif.

**Note 9 Titres de participation mis en équivalence**

Au 30 juin 2016, les principales sociétés comptabilisées par Vivendi selon la méthode de la mise en équivalence sont les suivantes :

- Telecom Italia : opérateur de téléphonie fixe et mobile en Italie et au Brésil ;
- Banijay Group : producteur et distributeur de programmes audiovisuels ;
- VEVO : plateforme internet de vidéos clips et de divertissement musicaux *premium*.

(en millions d'euros)	Pourcentage de contrôle		Valeur des sociétés mises en équivalence	
	30 juin 2016	31 décembre 2015	30 juin 2016	31 décembre 2015
Telecom Italia (a)	24,68%	21,4%	3 770	3 319
Banijay Group (b)	26,2%	na	128	-
VEVO	49,1%	48,7%	86	76
Autres	na	na	62	40
			<b>4 046</b>	<b>3 435</b>

na : non applicable.

- a. Au 30 juin 2016, Vivendi détient 3 331 millions d'actions ordinaires avec droit de vote (24,68 %) de Telecom Italia (soit 17,06% du capital total).
- b. Le 23 février 2016, Vivendi a finalisé l'acquisition d'une participation de 26,2 % dans Banijay Group (se reporter à la note 2.2).

**Variation de la valeur des titres mis en équivalence**

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
<b>Solde en début de période</b>	<b>3 435</b>	<b>306</b>
Acquisitions (a)	543	3 343
Cessions	(1)	(209) (b)
Quote-part dans le résultat net de la période	12 (c)	(10)
Variation des autres éléments du résultat global	33	9
Dividendes perçus	(3)	(5)
Autres	27	1
<b>Solde en fin de période</b>	<b>4 046</b>	<b>3 435</b>

- a. Sur le premier semestre 2016, ce montant comprend l'acquisition nette de 443 millions d'actions ordinaires Telecom Italia. Sur l'exercice 2015, les acquisitions comprenaient essentiellement 3 319 millions d'euros au titre des acquisitions d'actions Telecom Italia, composées des opérations suivantes :
- Conformément aux accords conclus avec Telefonica dans le cadre de la cession de GVT, le 24 juin 2015, Vivendi a acquis auprès de Telefonica un bloc de 1 110 millions d'actions, représentant 8,24 % des actions ordinaires de Telecom Italia, échangé contre 4,5 % du capital de Telefonica Brasil.
  - Entre le 10 juin et le 18 juin 2015, Vivendi a acquis directement en bourse 1,90 % des actions ordinaires de Telecom Italia (256 millions d'actions) et, le 22 juin 2015, Vivendi a acquis auprès d'une institution financière un bloc de 642 millions d'actions représentant 4,76 % des actions ordinaires de Telecom Italia.
  - Au cours du second semestre de l'exercice 2015, Vivendi a acquis directement en bourse 880 millions d'actions ordinaires de Telecom Italia.
- b. Correspondait à la cession par Groupe Canal+ de la participation dans N-Vision B.V. le 1<sup>er</sup> juillet 2015.
- c. Comprend notamment la quote-part de résultat de Telecom Italia pour 23 millions d'euros (se reporter *infra*).

## Telecom Italia

### Mise en équivalence de Telecom Italia

A compter du 15 décembre 2015, date à laquelle l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Telecom Italia a nommé quatre membres du Conseil d'administration de Telecom Italia proposés par Vivendi (dont trois représentants de Vivendi et un membre indépendant), Vivendi a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de Telecom Italia, au sens de la norme IAS 28, et considère donc exercer une influence notable sur Telecom Italia. En outre, le 27 avril 2016, M. Arnaud de Puyfontaine, Président du Directoire de Vivendi, a été nommé Vice-président du Conseil d'administration de Telecom Italia.

A compter du 15 décembre 2015, la participation dans Telecom Italia est comptabilisée par mise en équivalence, conformément à la norme IAS 28. A cette date, Vivendi détenait 2 772 millions d'actions ordinaires avec droit de vote (20,5 %) de Telecom Italia (14,2 % du capital total) : cette participation a été réévaluée au cours de Bourse à cette date, soit 3 185 millions d'euros, et la variation de valeur a représenté un gain de 30 millions d'euros recyclé dans le compte de résultat de l'exercice 2015.

### Affectation du coût d'acquisition des titres Telecom Italia

Lors de la mise en équivalence d'une participation, le coût d'acquisition des titres est affectée aux actifs et passifs identifiables évalués à leur juste valeur, déterminée sur la base des analyses et estimations réalisées avec l'aide d'un expert indépendant. La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables représente l'écart d'acquisition qui est intégré à la valeur comptable des titres.

Au 15 décembre 2015, les actifs incorporels identifiés sont évalués à un montant net de 11 424 millions d'euros sur une base à 100 %, représentant une charge annuelle d'amortissement estimée à environ 852 millions d'euros, avant impôt, sur une base à 100 %. En quote-part pour Vivendi, la charge annuelle d'amortissement est estimée à environ 100 millions d'euros, après impôt.

### Quote-part de résultat net de Telecom Italia

Sur le premier semestre 2016, la quote-part de résultat net en provenance de Telecom Italia est un profit de 23 millions d'euros, déterminé comme suit :

- -11 millions d'euros, correspondant à la quote-part de résultat pour la période du 15 au 31 décembre 2015, calculée sur la base des informations financières de l'exercice clos le 31 décembre 2015 publiées par Telecom Italia le 17 mars 2016 ;
- +68 millions d'euros, correspondant à la quote-part de résultat pour le premier trimestre 2016, calculée sur la base des informations financières du premier trimestre 2016 publiées par Telecom Italia le 13 mai 2016 ;
- -8 millions d'euros, correspondant à la prise en compte de l'impact *pro rata temporis* de la distribution aux porteurs d'actions sans droit de vote (*saving shares*) du dividende statutaire au moins égal à 5 % de la valeur nominale des actions sans droits de vote (*saving shares*), soit 166 millions d'euros ;
- -26 millions d'euros, exclus du résultat net ajusté, correspondant à la charge nette d'amortissement *pro rata temporis* (période du 15 décembre 2015 au 31 mars 2016) de la réévaluation des actifs incorporels, déterminée lors de l'affectation du coût d'acquisition des titres (cf. *supra*).

Pour mémoire, comme indiqué lors de la publication le 19 février 2016 des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (se reporter à la note 2.2 de l'annexe), Vivendi s'appuie sur les informations financières publiques de Telecom Italia pour mettre en équivalence sa participation dans Telecom Italia. Compte tenu des dates respectives de publication des comptes de Vivendi et de Telecom Italia, Vivendi comptabilise de façon systématique sa quote-part dans le résultat net de Telecom Italia avec un trimestre de décalage. Ainsi,

au premier semestre 2016, le résultat de Vivendi prend en compte sa quote-part dans le résultat net de Telecom Italia au titre du quatrième trimestre 2015 (*prorata temporis* pour la période du 15 au 31 décembre 2015) et du premier trimestre 2016 ; au troisième trimestre 2016, le résultat de Vivendi prendra en compte sa quote-part dans le résultat net de Telecom Italia au titre du deuxième trimestre 2016.

### Informations financières à 100 %

Les principaux agrégats des états financiers consolidés, tels que publiés par Telecom Italia sont les suivants :

(en millions d'euros)	Comptes trimestriels au 31 mars 2016	Comptes annuels au 31 décembre 2015
<i>Date de publication par Telecom Italia :</i>	<i>13 mai 2016</i>	<i>17 mars 2016</i>
Actifs non courants	56 619	56 402
Actifs courants	9 696	14 830
Total actif	66 315	71 232
Capitaux propres	20 216	21 333
Passifs non courants	33 871	33 922
Passifs courants	12 228	15 977
Total passif	66 315	71 232
<i>Dont dette financière nette (a)</i>	<i>28 233</i>	<i>28 475</i>
Chiffre d'affaires	4 440	19 718
EBITDA (a)	1 712	7 004
Résultat net, part du groupe	433	(72)
Résultat global, part du groupe	638	(827)

a. Mesures à caractère non strictement comptable, telles que publiées par Telecom Italia (*Alternative Performance Measures*).

### Revue de valeur des titres Telecom Italia au 30 juin 2016

Au 30 juin 2016, par rapport au prix moyen d'achat par Vivendi (1,1147 euro par action), le cours de bourse des actions ordinaires Telecom Italia a subi une baisse récente significative (0,735 euro par action, soit environ -34 %) et la valeur boursière de la participation dans Telecom Italia à cette date s'établit à 2 449 millions d'euros. Vivendi considère cependant que cette baisse n'a pas de caractère durable eu égard (i) à l'évolution attendue des perspectives de valorisation de Telecom Italia, compte tenu notamment du changement récent de Direction générale ; (ii) à la volatilité du cours de bourse de Telecom Italia suite à l'entrée de Vivendi à son capital ; et (iii) à l'évolution récente défavorable des valeurs télécoms en Europe. En conséquence, au 30 juin 2016, Vivendi a conclu à l'absence d'indice de perte de valeur durable des actions ordinaires Telecom Italia et réexaminera la valeur de sa participation dans Telecom Italia lors de l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

## Note 10 Actifs financiers

(en millions d'euros)	30 juin 2016			31 décembre 2015		
	Total	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>						
Dépôts à terme, comptes courants rémunérés et BMTN (a)	346	346	-	266	266	-
Niveau 1						
OPCVM obligataires (a)	213	213	-	315	315	-
Titres de participation cotés	1 315	-	1 315	2 520	-	2 520
Autres actifs financiers (b)	5	5	-	979	5	974
Niveau 2						
Titres de participation non cotés	327	-	327	331	-	331
Instruments financiers dérivés	171	134	37	115	47	68
Niveau 3						
Autres actifs financiers	83	-	83	71	1	70
<b>Actifs financiers comptabilisés au coût amorti (c)</b>	394	37	357	646	477	169
<b>Actifs financiers</b>	<b>2 854</b>	<b>735</b>	<b>2 119</b>	<b>5 243</b>	<b>1 111</b>	<b>4 132</b>

a. Correspondent aux actifs financiers de gestion de trésorerie, inclus dans la trésorerie disponible : se reporter à la note 11.

- b. Comprenait au 31 décembre 2015 un dépôt en numéraire de 974 millions d'euros placé dans le cadre de l'appel du jugement Liberty Media. Le 23 février 2016, Vivendi a conclu un accord transactionnel avec Liberty Media concernant un litige qui les opposait depuis mars 2003 devant le tribunal fédéral du District sud de New York à propos du contrat relatif à la création de Vivendi Universal Entertainment en mai 2002 (se reporter à la note 18). A la suite de cet accord, la lettre de crédit émise en garantie des montants accordés par le tribunal a été résiliée et le dépôt en espèces qui lui est associé rendu à Vivendi.
- c. Au 30 juin 2016, ces actifs financiers comprennent principalement :
- les deux obligations souscrites dans le cadre de l'acquisition d'une participation de 26,2 % dans Banijay Group pour un montant global de 192 millions d'euros (se reporter à la note 2.2) ;
  - un dépôt en numéraire de 55 millions de dollars (50 millions d'euros au 30 juin 2016) effectué dans le cadre de l'homologation partielle du verdict de la Securities Class Action (se reporter à la note 18).
- Par ailleurs, le dépôt de 480 millions de dollars (439 millions d'euros au 31 décembre 2015) lié à la couverture des actions Activision Blizzard a été recouvré lors du dénouement de la couverture en janvier 2016 (se reporter *infra*).

### Portefeuille de titres de participations cotés

		30 juin 2016						
Note	Nombre de titres détenus (en milliers)	Valeur historique cumulée (a) (en millions d'euros)	Pourcentage d'intérêt	Cours de bourse (€/action)	Valeur comptable (a)	Variation de valeur sur la période (b) (en millions d'euros)	Plus/(moins) value latente cumulée (b)	
	Telefonica	47 353	0,95%	8,46	401	(84)	(154)	
	Ubisoft (c)	23 352	20,69%	33,01	771	138	204	
2.3	Groupe Fnac	2 945	15,00%	48,63	143	(16)	(16)	
<b>Total</b>					<b>1 315</b>	<b>38</b>	<b>34</b>	
		31 décembre 2015						
Note	Nombre de titres détenus (en milliers)	Valeur historique cumulée (a) (en millions d'euros)	Pourcentage d'intérêt	Cours de bourse (€/action)	Valeur comptable (a)	Variation de valeur sur l'exercice (b) (en millions d'euros)	Plus/(moins) value latente cumulée (b)	
	Telefonica	47 353	0,95%	10,24	485	(70)	(70)	
	Ubisoft (c)	15 659	13,98%	26,67	418	65	65	
2.1	Gameloft	24 489	28,65%	6,06	148	26	26	
	Activision Blizzard (d)	41 500	5,7%	35,41	1 470	781	1 054	
<b>Total</b>					<b>2 520</b>	<b>802</b>	<b>1 075</b>	

- a. Ces montants incluent les frais et taxes d'acquisition.
- b. Conformément à la norme IAS 39, ces montants, avant impôt, sont enregistrés en autres charges et produits directement comptabilisés en capitaux propres, à l'exception de la réévaluation compensant la valeur intrinsèque de l'instrument de couverture des actions Activision Blizzard au 31 décembre 2015 (467 millions d'euros).
- c. Le 30 juin 2016, Vivendi détenait 23,4 millions d'actions Ubisoft Entertainment (« Ubisoft »), soit 20,69 % du capital, représentant 18,29 % des droits de vote<sup>7</sup>.

Le 18 juillet 2016, Vivendi a déclaré auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) avoir franchi à la hausse le 14 juillet 2016 le seuil légal de 20 % des droits de vote<sup>7</sup> de la société Ubisoft. Au 18 juillet 2016, Vivendi détenait 22,8 % du capital<sup>7</sup>, représentant 20,2 % des droits de vote<sup>7</sup> de cette société. Conformément aux textes applicables, Vivendi a déclaré les objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des six mois à venir :

- les acquisitions réalisées par Vivendi ont été financées à l'aide de sa trésorerie disponible ;
- Vivendi n'agit pas de concert avec un tiers vis-à-vis d'Ubisoft et n'est partie à aucun accord de cession temporaire concernant les actions ou les droits de vote d'Ubisoft ;
- Vivendi ne détient pas d'instrument, et n'est pas partie à des accords, visés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- Vivendi envisage de poursuivre ses achats en fonction des conditions de marché ;
- Vivendi n'envisage pas de déposer une offre publique sur Ubisoft ni d'en acquérir le contrôle ;
- Vivendi continue de souhaiter l'établissement d'une collaboration fructueuse avec Ubisoft ;

<sup>7</sup> Sur la base d'un capital composé de 112 850 135 actions représentant 127 662 226 droits de vote (information au 30 juin 2016, publiée sur le site internet d'Ubisoft).

- Vivendi envisage de demander une reconstitution du Conseil d'administration d'Ubisoft en vue, notamment, d'y obtenir une représentation cohérente avec sa position actionnariale ;
  - l'investissement de Vivendi dans le secteur d'activité d'Ubisoft participe d'une vision stratégique de convergence opérationnelle entre les contenus et les plates-formes de Vivendi et les productions d'Ubisoft dans le domaine des jeux vidéo. Cette stratégie ne supposant aucune modification à l'organisation juridique ou financière d'Ubisoft, Vivendi n'envisage aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF.
- d. Le 13 janvier 2016, Vivendi a dénoué l'instrument de couverture de la valeur en dollars des 41,5 millions d'actions Activision Blizzard qu'il détenait et a cédé l'intégralité de cette participation. Le dénouement de ces opérations a permis à Vivendi de récupérer le dépôt en numéraire de 480 millions de dollars (439 millions d'euros).

## Note 11 Trésorerie disponible

La trésorerie disponible de Vivendi correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie ainsi qu'aux actifs financiers de gestion de trésorerie classés en actifs financiers courants. Selon la définition de Vivendi, les actifs financiers de gestion de trésorerie correspondent aux placements ne satisfaisant pas aux critères de classement en équivalents de trésorerie au regard des dispositions de la norme IAS 7 ainsi que, concernant les OPCVM monétaires, des spécifications de la position AMF n° 2011-13.

(en millions d'euros)	30 juin 2016	31 décembre 2015
Dépôts à terme, comptes courants rémunérés et BMTN	346	266
OPCVM obligataires	213	315
<b>Actifs financiers de gestion de trésorerie</b>	<b>559</b>	<b>581</b>
Trésorerie	307	256
Dépôts à terme et comptes courants rémunérés	1 831	2 419
OPCVM monétaires	3 626	5 550
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>5 764</b>	<b>8 225</b>
<b>Trésorerie disponible</b>	<b>6 323</b>	<b>8 806</b>

## Note 12 Capitaux propres

### Capital social de Vivendi SA

(en milliers)	30 juin 2016	31 décembre 2015
<b>Nombre d'actions composant le capital social (valeur nominale : 5,5 euros par action)</b>	<b>1 281 746</b>	<b>1 368 323</b>
Titres d'autocontrôle	(23 996)	(25 985)
<b>Nombre net d'actions</b>	<b>1 257 750</b>	<b>1 342 338</b>

Suite à la décision du Directoire du 17 juin 2016 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 21 avril 2016, Vivendi a procédé à une réduction de son capital par voie d'annulation de 86 875 milliers d'actions auto-détenues, soit 6,35 % du capital social, pour une valeur comptable de 1 632 millions d'euros.

Au 30 juin 2016, le capital social de Vivendi s'élevait à 7 049 603 775,50 euros, divisé en 1 281 746 141 actions. Après prise en compte du nombre d'actions bénéficiant du droit de vote double, le nombre de droits de vote correspondant était de 1 309 079 817 (net des actions privées de droit de vote).

Par la suite, le 28 juillet 2016, Vivendi a réalisé une augmentation de capital de 27 millions d'euros, par voie d'émission de 4 870 milliers d'actions nouvelles, souscrites dans le cadre du plan d'épargne groupe (se reporter à la note 14).

### Rachats d'actions

Le Directoire de Vivendi a mis en œuvre le programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 avril 2016. Au 30 juin 2016, Vivendi détenait 23 996 milliers d'actions d'autocontrôle, représentant 1,87 % du capital, affectées à la couverture de plans d'actions de performance à hauteur de 343 milliers et à la croissance externe à hauteur de 23 653 milliers.

Les rachats d'actions réalisés par Vivendi au cours du premier semestre 2016 représentent un décaissement de 1 547 millions d'euros. En outre, Vivendi a comptabilisé un passif financier de 302 millions d'euros au titre des engagements fermes liés au programme de rachat d'actions en cours d'exécution au 30 juin 2016, dont 61 millions d'euros ont été effectivement décaissés au titre des rachats d'actions réalisés entre le 1<sup>er</sup> et le 11 juillet 2016. Le solde de l'engagement ferme (241 millions d'euros), ayant expiré sans être exécuté, sera décomptabilisé dans les états financiers du troisième trimestre 2016.

Au 23 août 2016, date du Directoire arrêtant les comptes du premier semestre clos le 30 juin 2016, Vivendi détient 27 614 milliers d'actions d'autocontrôle, représentant 2,15 % du capital. Le Directoire a confirmé son intention de poursuivre le programme de rachat d'actions jusqu'à un maximum de 10 % du capital de Vivendi en fonction des opportunités de marchés.

### Politique de distribution de dividendes aux actionnaires

Dans le cadre de l'arrêté des comptes de l'exercice 2015 et de l'affectation du résultat de l'exercice, le Directoire de Vivendi, dans sa réunion du 10 février 2016, a décidé de proposer aux actionnaires de mettre en paiement un dividende ordinaire de 3 euros par action représentant un montant total distribué de 3 951 millions d'euros et correspondant à hauteur de 20 centimes à la performance du groupe et à hauteur de 2,80 euros au retour aux actionnaires. Cette proposition a été portée à la connaissance du Conseil de surveillance du 18 février 2016 qui l'a approuvée, et adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 avril 2016. Compte tenu des acomptes déjà versés (1 euro par action versé le 29 juin 2015 et 1 euro par action versé le 3 février 2016), le solde de 1 euro par action a été mis en paiement le 28 avril 2016 (après détachement du coupon le 26 avril 2016), représentant un décaissement de 1 270 millions d'euros.

Par ailleurs, Vivendi s'est engagé à verser aux actionnaires un retour supplémentaire de 1,3 milliard d'euros en 2017, sous forme de rachats d'actions ou de dividendes.

## Note 13 Provisions

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2016	31 décembre 2015
Avantages au personnel (a)		656	674
Coûts de restructuration (b)		67	74
Litiges (c)	18	281	1 222
Pertes sur contrats long terme		72	91
Passifs liés à des cessions (d)		16	18
Autres provisions (e)		954	963
<b>Provisions</b>		<b>2 046</b>	<b>3 042</b>
Déduction des provisions courantes		(346)	(363)
<b>Provisions non courantes</b>		<b>1 700</b>	<b>2 679</b>

- Comprennent les rémunérations différées ainsi que les provisions au titre des régimes d'avantages au personnel à prestations définies (623 millions d'euros au 30 juin 2016 et 646 millions d'euros au 31 décembre 2015), mais ne comprennent pas les indemnités de départ qui sont provisionnées dans les coûts de restructuration.
- Ce montant comprend principalement les provisions pour restructurations d'UMG (37 millions d'euros au 30 juin 2016 contre 38 millions d'euros au 31 décembre 2015) et de Groupe Canal+ (22 millions d'euros au 30 juin 2016 contre 24 millions d'euros au 31 décembre 2015).
- Au 31 décembre 2012, sur la base du verdict rendu le 25 juin 2012 au titre du litige Liberty Media Corporation aux Etats-Unis, Vivendi avait comptabilisé une provision correspondant au montant total de la condamnation (945 millions d'euros), soit les dommages et les intérêts avant jugement (« *pre-judgment interest* »). Le 23 février 2016, Vivendi a conclu un accord transactionnel avec Liberty Media et lui a versé 775 millions de dollars (705 millions d'euros) pour mettre fin à cette action judiciaire. La reprise de la provision au titre du litige Liberty Media représente un produit net de 240 millions d'euros. Par ailleurs, la provision constatée au titre de la *securities class action* aux Etats-Unis est inchangée à 100 millions d'euros. Se reporter à la note 18.
- Certains engagements donnés dans le cadre de cessions font l'objet de provisions. Outre leur caractère non significatif, le montant de ces provisions n'est pas détaillé car leur divulgation pourrait être de nature à porter préjudice à Vivendi.
- Comprennent notamment les provisions au titre du régime du bénéfice mondial consolidé en 2011 et de l'intégration fiscale en 2012 (respectivement 409 millions d'euros et 228 millions d'euros) ainsi que des provisions pour litiges dont le montant et la nature ne sont pas détaillés car leur divulgation pourrait être de nature à porter préjudice à Vivendi.

## Variation des provisions

	Semestre clos le 30 juin 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
<b>Solde en début de période</b>	<b>3 042</b>	<b>3 178</b>
Dotations	107	309
Utilisations	(121)	(426)
Reprises	(291)	(127)
Regroupements d'entreprises	6	6
Cessions, variation des écarts de conversion et autres	(697)	102
<b>Solde en fin de période</b>	<b>2 046</b>	<b>3 042</b>

## Note 14 Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres

### 14.1 Plans attribués par Vivendi

#### 14.1.1 Instruments dénoués par émission d'actions

Les opérations sur les instruments en cours intervenues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont les suivants :

	Options de souscription d'actions		Actions de performance
	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours	Nombre d'actions en cours
	(en milliers)	(en euros)	(en milliers)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>31 331</b>	<b>19,7</b>	<b>2 545</b>
Attribuées	-	na	1 312
Exercées	(340) (a)	14,2	(394)
Echues	(5 980)	22,9	na
Annulées	-	na	(185)
<b>Solde au 30 juin 2016</b>	<b>25 011</b> (b)	<b>19,0</b>	<b>3 278</b> (c)
<b>Exercçables au 30 juin 2016</b>	<b>25 011</b>	<b>19,0</b>	-
<b>Acquisés au 30 juin 2016</b>	<b>25 011</b>	<b>19,0</b>	<b>421</b>

na : non applicable.

- Le cours moyen de l'action Vivendi aux dates d'exercices des plans d'options de souscription s'établissait à 18,27 euros.
- La valeur intrinsèque totale des options de souscription d'actions en cours est de 18 millions d'euros et leur durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée s'élève à 2,6 années.
- La durée résiduelle moyenne avant livraison des actions de performance est de 2,6 années.

#### Plan d'attribution d'actions de performance

Le 11 mai 2016, Vivendi a attribué à ses salariés et dirigeants 1 312 milliers d'actions de performance. A cette date, le cours de l'action s'établissait à 16,68 euros, et le taux de dividendes était estimé à 1,20 %. Ces actions seront acquises à l'issue d'une période de trois ans et la comptabilisation de la charge est par conséquent étalée linéairement sur cette période. Elles resteront ensuite indisponibles pendant une période de deux ans. Après prise en compte du coût de l'incessibilité, soit 8,4 % du cours de l'action au 11 mai 2016, la juste valeur de l'action de performance attribuée s'élève à 14,68 euros, soit une juste valeur globale de 19 millions d'euros. Les principes retenus pour l'estimation et la comptabilisation de la valeur des instruments attribués sont décrits dans la note 1.3.10 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 du Document de référence 2015 (pages 214 et 215).

La réalisation des objectifs qui sous-tendent les conditions de performance est appréciée sur trois exercices et l'attribution définitive est effective en fonction de la réalisation des critères de performance suivants :

- indicateurs internes (pondération de 80 %), constatés au 31 décembre 2018 sur la base des exercices cumulés 2016, 2017 et 2018 :
  - résultat net ajusté par action (40 %) apprécié au niveau du groupe ;
  - taux de croissance de l'EBITA (30 %) apprécié au niveau du groupe ;
  - taux de marge d'EBITA (10 %) apprécié au niveau de chacune des filiales et au niveau du groupe pour les bénéficiaires du siège.
- indicateurs externes (pondération de 20 %) liés à l'évolution de l'action Vivendi entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2018 au regard de l'indice STOXX® Europe Media (15 %) et au regard du CAC 40 (5 %).

Au premier semestre 2016, la charge constatée au titre des instruments dénoués par émission d'actions s'élève à 4 millions d'euros, comparé à 5 millions d'euros au premier semestre 2015.

#### 14.1.2 Plan d'épargne groupe et plan à effet de levier

Le 28 juillet 2016, Vivendi a réalisé une augmentation de capital réservée aux salariés (plan d'épargne groupe et plan à effet de levier) qui a permis à la quasi-totalité des salariés du groupe, ainsi qu'aux retraités, de souscrire des actions Vivendi.

Ces actions, soumises à certaines restrictions concernant leur cession ou leur transfert, sont souscrites par les salariés avec une décote d'un montant maximal de 15 % par rapport à la moyenne des cours d'ouverture de l'action lors des 20 jours de Bourse précédant la date du Directoire qui a décidé de l'augmentation de capital et in fine le prix de souscription des actions nouvelles à émettre. La différence entre le prix de souscription des actions et le cours de l'action à cette date constitue l'avantage accordé aux bénéficiaires. En outre, Vivendi a tenu compte d'une décote d'incessibilité, au titre des restrictions concernant la cession ou le transfert des actions durant une période de cinq années, qui vient en réduction de la valeur de l'avantage accordé aux salariés. La valeur des actions souscrites est estimée et figée à la date de fixation du prix de souscription des actions à émettre.

Les hypothèses de valorisation retenues sont les suivantes :

	2016
Date d'octroi des droits	27 juin
<i>Données à la date d'octroi :</i>	
Cours de l'action (en euros)	15,28
Décote faciale	4,58%
Taux de dividendes estimé	1,31%
Taux d'intérêt sans risque	-0,27%
Taux d'emprunt 5 ans in fine	4,37%
Taux de frais de courtage (repo)	0,36%
Coût d'incessibilité par action	20,80%

Pour le plan d'épargne groupe, 613 milliers d'actions ont été souscrites en 2016 au prix unitaire de 14,58 euros. Etant donné qu'à la date d'octroi le coût d'incessibilité était supérieur à l'avantage accordé (décote faciale), aucune charge n'a été comptabilisée au 30 juin 2016.

Pour le plan à effet de levier, 4 256 milliers d'actions ont été souscrites en 2016 au prix unitaire de 14,58 euros. Le plan à effet de levier permet à la quasi-totalité des salariés et retraités de Vivendi et de ses filiales françaises et étrangères de souscrire des actions Vivendi via une augmentation de capital réservée en bénéficiant d'une décote à la souscription et in fine de la plus-value (déterminée selon les modalités prévues au règlement du plan) attachée à 10 actions pour une action souscrite. Un établissement financier mandaté par Vivendi assure la couverture de cette opération. Au 30 juin 2016, la charge constatée au titre du plan à effet de levier s'élève à 1 million d'euros.

Le plan d'épargne groupe et le plan à effet de levier ont permis de réaliser une augmentation de capital d'un montant global de 71 millions d'euros (y compris primes d'émission) le 28 juillet 2016.

#### 14.1.3 Instruments dénoués par remise de numéraire

Au 30 juin 2016, le solde des plans de stock-options dénoués en numéraire (stock appreciation rights ou « SAR ») en cours s'élève à 1 512 milliers de SAR. Au cours du premier semestre 2016, 1 366 milliers de SAR sont arrivés à échéance. Au 30 juin 2016, la charge constatée au titre des SAR est non significative.



## Note 15 Emprunts et autres passifs financiers

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2016			31 décembre 2015		
		Total	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme
Emprunts obligataires	15.2	3 450	2 200	1 250	1 950	1 450	500
Billets de trésorerie émis		100	-	100	-	-	-
Découverts bancaires		107	-	107	53	-	53
Intérêts courus à payer		42	-	42	27	-	27
Autres		59	14	45	69	14	55
Emprunts bancaires (lignes de crédit confirmées tirées)	15.3	-	-	-	-	-	-
<b>Valeur de remboursement des emprunts</b>		<b>3 758</b>	<b>2 214</b>	<b>1 544</b>	<b>2 099</b>	<b>1 464</b>	<b>635</b>
Effet cumulé du coût amorti et des réévaluations liées à la comptabilité de couverture	15.1	(3)	(11)	8	14	(3)	17
Engagements d'achat d'intérêts minoritaires (a)		414	84	330	293	83	210
Instruments financiers dérivés (b)		205	129	76	532	11	521
<b>Emprunts et autres passifs financiers</b>		<b>4 374</b>	<b>2 416</b>	<b>1 958</b>	<b>2 938</b>	<b>1 555</b>	<b>1 383</b>

- a. Comprend les engagements fermes liés aux programmes de rachats d'actions en cours d'exécution à la date de clôture : 302 millions d'euros au 30 juin 2016 et 193 millions d'euros au 31 décembre 2015 (se reporter à la note 12).
- b. Au 30 juin 2016, ce montant comprend la juste valeur des options (129 millions d'euros) qui permettent à Banijay Group et Lov Banijay de rembourser leur emprunt en actions (se reporter à la note 2.2). Au 31 décembre 2015, les instruments financiers dérivés comprenaient la juste valeur du « tunnel » (483 millions d'euros) couvrant la valeur en dollars de la participation de Vivendi dans Activision Blizzard ; cet instrument a été dénoué le 13 janvier 2016 (se reporter à la note 2.6).

### 15.1 Juste valeur de marché des emprunts et autres passifs financiers

(en millions d'euros)	30 juin 2016			31 décembre 2015		
	Valeur comptable	Juste valeur de marché	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur de marché	Niveau
Valeur de remboursement des emprunts	3 758			2 099		
Effet cumulé du coût amorti et des réévaluations liées à la comptabilité de couverture	(3)			14		
<b>Emprunts, comptabilisés au coût amorti</b>	<b>3 755</b>	<b>3 931</b>	<b>na</b>	<b>2 113</b>	<b>2 272</b>	<b>na</b>
Engagements d'achat d'intérêts minoritaires (a)	414	414	1-3	293	293	1-3
Instruments financiers dérivés	205	205	2	532	532	2
<b>Emprunts et autres passifs financiers</b>	<b>4 374</b>	<b>4 550</b>		<b>2 938</b>	<b>3 097</b>	

na : non applicable.

- a. Comprend les engagements fermes liés aux programmes de rachats d'actions en cours d'exécution à la date de clôture, classé en Niveau 1 : 302 millions d'euros au 30 juin 2016 et 193 millions d'euros au 31 décembre 2015.

### 15.2 Emprunts obligataires

(en millions d'euros)	Taux d'intérêt (%)		Échéance	30 juin 2016	31 décembre 2015
	nominal	effectif			
500 millions d'euros (mai 2016) (a)	1,875%	1,93%	mai-26	500	-
1 milliard d'euros (mai 2016) (a)	0,750%	0,90%	mai-21	1 000	-
700 millions d'euros (décembre 2009) (b)	4,875%	4,95%	déc.-19	700	700
750 millions d'euros (mars 2010) (b)	4,000%	4,15%	mars-17	750	750
500 millions d'euros (décembre 2009) (b)	4,250%	4,39%	déc.-16	500	500
<b>Valeur de remboursement des emprunts obligataires</b>				<b>3 450</b>	<b>1 950</b>

- a. Obligations cotées à la Bourse Euronext Paris.
- b. Obligations cotées à la Bourse du Luxembourg.

Les emprunts obligataires émis par Vivendi SA contiennent des clauses habituelles de cas de défaut, d'engagement de ne pas constituer de sûretés au titre d'une quelconque dette obligataire (*negative pledge*) et en matière de rang (clause de *pari-passu*). En outre, les emprunts

obligataires émis par Vivendi SA contiennent une clause de remboursement anticipé en cas de changement de contrôle<sup>8</sup> qui s'appliquerait si, à la suite d'un tel événement, la note long terme de Vivendi SA était dégradée en dessous du niveau d'investissement (Baa3/BBB-).

### 15.3 Emprunts bancaires

Vivendi SA dispose d'une ligne de crédit de 2 milliards d'euros, à échéance octobre 2020, et non tirée au 30 juin 2016. Compte tenu des billets de trésorerie émis au 30 juin 2016 et adossés à cette ligne de crédit bancaire à hauteur de 100 millions d'euros, cette ligne était disponible à hauteur de 1,9 milliard d'euros.

Cette ligne de crédit bancaire contient des clauses usuelles de cas de défaut ainsi que des engagements qui lui imposent certaines restrictions notamment en matière de constitution de sûretés et d'opérations de cession et de fusion. En outre, son maintien est soumis au respect du ratio financier calculé semestriellement : Endettement financier net<sup>9</sup> sur EBITDA<sup>10</sup> sur 12 mois glissants qui doit être au maximum de 3 pendant la durée de l'emprunt. Le non-respect de ce ratio pourrait entraîner le remboursement anticipé du crédit s'il était tiré ou son annulation. Au 30 juin 2016, Vivendi respectait ce ratio financier.

Le renouvellement de la ligne de crédit bancaire confirmée de Vivendi, lorsqu'elle est tirée, est soumis à un certain nombre d'engagements répétés de la part de l'émetteur sur sa capacité à remplir ses obligations au titre des contrats d'emprunts.

Par ailleurs, suite à l'accord transactionnel conclu par Vivendi le 23 février 2016 avec Liberty Media concernant le litige qui les opposait depuis mars 2003, la lettre de crédit émise en garantie des montants accordés par le tribunal a été résiliée et le dépôt en espèces qui lui était associé rendu à Vivendi (974 millions d'euros).

### 15.4 Maturité des emprunts

(en millions d'euros)	30 juin 2016		31 décembre 2015	
<b>Maturité</b>				
< 1 an (a)	1 544	41%	635	30%
Entre 1 et 2 ans	13	-	762	36%
Entre 2 et 3 ans	1	-	2	-
Entre 3 et 4 ans	700	19%	700	34%
Entre 4 et 5 ans	1 000	27%	-	-
> 5 ans	500	13%	-	-
<b>Valeur de remboursement des emprunts</b>	<b>3 758</b>	<b>100%</b>	<b>2 099</b>	<b>100%</b>

- a. Au 30 juin 2016, les emprunts à court terme (échéance à moins d'un an) comprennent principalement les emprunts obligataires de Vivendi SA pour respectivement 500 millions d'euros et 750 millions d'euros, à échéance décembre 2016 et mars 2017, ainsi que les découverts bancaires pour 107 millions d'euros et les billets de trésorerie émis pour 100 millions d'euros.

Au 30 juin 2016, la durée moyenne « économique » de la dette financière du groupe, selon laquelle toute la capacité de tirage sur les lignes de crédit à moyen terme disponibles dans le groupe peut être utilisée pour rembourser les emprunts les plus courts existant dans le groupe, était de 5,0 années (contre 4,6 années fin 2015).

### 15.5 Emprunts par nature de taux d'intérêt

(en millions d'euros)	30 juin 2016		31 décembre 2015	
Taux d'intérêt fixe	3 499	93%	2 002	95%
Taux d'intérêt variable	259	7%	97	5%
<b>Valeur de remboursement des emprunts avant couverture</b>	<b>3 758</b>	<b>100%</b>	<b>2 099</b>	<b>100%</b>
Swaps payeurs de taux fixe	450		450	
Swaps payeurs de taux variable	(1 450)		(1 450)	
<b>Position nette à taux fixe</b>	<b>(1 000)</b>		<b>(1 000)</b>	
Taux d'intérêt fixe	2 499	66%	1 002	48%
Taux d'intérêt variable	1 259	34%	1 097	52%
<b>Valeur de remboursement des emprunts après couverture</b>	<b>3 758</b>	<b>100%</b>	<b>2 099</b>	<b>100%</b>

<sup>8</sup> Cette clause exclut le changement de contrôle au bénéfice du Groupe Bolloré pour les obligations émises en mai 2016.

<sup>9</sup> Correspond à l'endettement financier net tel que défini par Vivendi.

<sup>10</sup> Correspond à l'EBITDA du groupe Vivendi auquel s'ajoutent les dividendes reçus de sociétés non consolidées.

## 15.6 Notation de la dette financière

La notation de Vivendi au 23 août 2016, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016, est la suivante :

Agence de notation	Type de dette	Notations	Perspective
Standard & Poor's	Dette long terme <i>corporate</i>	BBB	Stable
	Dette senior non garantie ( <i>unsecured</i> )	BBB	
Moody's	Dette long terme senior non garantie ( <i>unsecured</i> )	Baa2	Stable
Fitch Ratings	Dette long terme senior non garantie ( <i>unsecured</i> )	BBB	Stable

## Note 16 Opérations avec les parties liées

Les principales parties liées de Vivendi sont les filiales contrôlées exclusivement ou conjointement et les sociétés sur lesquelles Vivendi exerce une influence notable ainsi que les mandataires sociaux du groupe et les sociétés qui leur sont liées, en particulier le Groupe Havas et le Groupe Bolloré.

### 16.1 Mandataires sociaux

L'Assemblée générale des actionnaires du 21 avril 2016 a approuvé, notamment, la nomination de Mme Catherine Lawson-Hall au Conseil de surveillance de Vivendi.

Par la suite, dans sa séance du 11 mai 2016, le Conseil de surveillance a coopté M. Yannick Bolloré, Président-Directeur Général du Groupe Havas, en qualité de membre du Conseil de surveillance, en remplacement de M. Philippe Donnet, nommé Président-Directeur Général de Generali. Cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée générale de Vivendi.

### 16.2 Autres parties liées

Les principales autres parties liées de Vivendi sont présentées dans la note 21 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (page 261 du Document de référence). Par ailleurs, au cours du premier semestre 2016, Vivendi a acquis une participation de 26,2 % dans Banijay Group (se reporter à la note 2.2), qui est de ce fait considéré comme une partie liée de Vivendi sur le premier semestre 2016. Certaines filiales de Banijay Group réalisent, à des conditions de marché, des contrats de production et d'achats de programmes pour Vivendi et ses filiales. S'agissant du Groupe Canal+, ces contrats représentent des engagements donnés s'élevant à 238 millions d'euros au 30 juin 2016. Au premier semestre 2016, Groupe Canal+ a constaté avec Banijay Group une charge opérationnelle nette de 40 millions d'euros. Au 30 juin 2016, les créances s'élèvent à 2 millions d'euros et les dettes à 17 millions d'euros.

Depuis le 9 avril 2015, le Groupe Bolloré détient 196,4 millions d'actions Vivendi. Suite à la réduction de capital réalisée par Vivendi le 17 juin 2016 (se reporter à la note 12), la participation du Groupe Bolloré dans Vivendi s'élève à 15,32 % du capital, représentant 16,71 % des droits de vote. Au cours du premier semestre 2016, Vivendi a versé au Groupe Bolloré un acompte sur dividende de 196,4 millions d'euros le 3 février 2016, au titre de l'exercice 2015, et le solde du dividende au titre de l'exercice 2015, soit 196,4 millions d'euros, le 28 avril 2016.

Certaines filiales du Groupe Havas réalisent, à des conditions de marché, des prestations opérationnelles pour Vivendi et ses filiales. S'agissant du Groupe Canal+ :

- dans le cadre de leurs campagnes publicitaires, les clients du Groupe Havas ont réalisé par l'entremise des agences média, des achats chez Groupe Canal+ pour un montant global de 51 millions d'euros sur le premier semestre 2016 (contre 54 millions d'euros sur le premier semestre 2015) ;
- dans le cadre de ses campagnes pour promouvoir ses marques Canal+, Canalsat et Canalplay, Groupe Canal+ a réalisé des achats média auprès des principaux médias par l'entremise du Groupe Havas et de ses agences pour 36 millions d'euros sur le premier semestre 2016 (contre 41 millions d'euros sur le premier semestre 2015) ;
- des prestations hors média et de production, droits de diffusion et honoraires ont été réalisées par le Groupe Havas et ses filiales pour 9 millions d'euros sur le premier semestre 2016 (contre 3 millions d'euros sur le premier semestre 2015) ;
- le Groupe Havas et ses filiales ont conçu et réalisé des campagnes pour Groupe Canal+ pour 6 millions d'euros sur le premier semestre 2016 (contre 5 millions d'euros sur le premier semestre 2015).

## Note 17 Engagements

### Obligations contractuelles et engagements commerciaux

(en millions d'euros)		30 juin 2016	31 décembre 2015
Obligations contractuelles de contenus	8.2	6 811	6 622
Contrats commerciaux		1 075	1 069
Locations et sous-locations simples		680	680
<b>Engagements nets non enregistrés au bilan consolidé</b>		<b>8 566</b>	<b>8 371</b>

### Contrats commerciaux non enregistrés au bilan

(en millions d'euros)	Paiements futurs minimums au	
	30 juin 2016	31 décembre 2015
Capacités satellitaires	538	605
Engagements d'investissements	54	64
Autres	597	553
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 189</b>	<b>1 222</b>
Capacités satellitaires	(108)	(144)
Autres	(6)	(9)
<b>Engagements reçus</b>	<b>(114)</b>	<b>(153)</b>
<b>Total net</b>	<b>1 075</b>	<b>1 069</b>

En outre, le 18 février 2016, le Conseil de surveillance de Vivendi avait autorisé le Directoire à conclure un accord de distribution exclusive de beIN Sports. Cet accord prévoyait que l'ensemble des chaînes beIN Sports en France soit disponible en exclusivité dans les offres du Groupe Canal+ et porterait sur une durée de cinq ans. Le 9 juin 2016, Vivendi a pris acte de la décision de l'Autorité de la Concurrence de ne pas autoriser la distribution exclusive des chaînes beIN Sports au sein des offres du Groupe Canal+. Le 11 juillet 2016, Groupe Canal+ a renouvelé son accord de distribution avec beIN Sports pour quatre ans.

### Locations et sous-locations simples non enregistrées au bilan

(en millions d'euros)	Loyers futurs minimums au	
	30 juin 2016	31 décembre 2015
Constructions	698	701
Autres	-	1
<b>Locations</b>	<b>698</b>	<b>702</b>
Constructions	(18)	(22)
<b>Sous-locations</b>	<b>(18)</b>	<b>(22)</b>
<b>Total net</b>	<b>680</b>	<b>680</b>

En outre, Universal Music Group a signé en octobre 2015 une promesse de bail pour les locaux d'environ 15 000 m<sup>2</sup> en l'état futur d'achèvement situés dans le quartier de King's Cross à Londres. Le bail devrait être signé à la livraison des locaux en 2017 pour une durée de 15 ans.

## Note 18 Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Vivendi est mis en cause dans un certain nombre de procédures judiciaires, gouvernementales, arbitrales et administratives.

La description des litiges dans lesquels Vivendi ou des sociétés de son groupe sont parties (demandeur ou défendeur) est présentée dans le Document de référence 2015 : note 23 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (pages 268 et suivantes). Les paragraphes suivants constituent une mise à jour au 23 août 2016, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes du premier semestre clos le 30 juin 2016.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe, autres que ceux décrits ci-dessous.

## Securities class action aux Etats-Unis

Depuis le 18 juillet 2002, seize recours ont été déposés contre Vivendi, Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo devant le tribunal du District sud de New York et le tribunal du District central de Californie. Le tribunal du District sud de New York a décidé, le 30 septembre 2002, de regrouper ces réclamations sous la forme d'un recours unique *In re Vivendi Universal SA Securities Litigation*, qu'il a placé sous sa juridiction.

Les plaignants reprochent aux défendeurs d'avoir enfreint, entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002, certaines dispositions du *Securities Act* de 1933 et du *Securities Exchange Act* de 1934, notamment en matière de communication financière. Le 7 janvier 2003, ils ont formé un recours collectif dit *class action*, susceptible de bénéficier à d'éventuels groupes d'actionnaires.

Le juge en charge du dossier a décidé le 22 mars 2007, dans le cadre de la procédure de *certification* des plaignants potentiels (*class certification*), que les personnes de nationalités américaine, française, anglaise et hollandaise ayant acheté ou acquis des actions ou des *American Depository Receipts* (ADR) Vivendi (anciennement Vivendi Universal SA) entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002 pourraient intervenir dans cette action collective.

Depuis la décision de certification, plusieurs actions nouvelles à titre individuel ont été initiées contre Vivendi sur les mêmes fondements. Le 14 décembre 2007, le juge a décidé de consolider ces actions individuelles avec la *class action*, pour les besoins de la procédure de recherche de preuves (*discovery*). Le 2 mars 2009, le juge a décidé de dissocier la plainte de Liberty Media de la *class action*. Le 12 août 2009, il a dissocié les différentes actions individuelles, de la *class action*.

Le 29 janvier 2010, le jury a rendu son verdict. Le jury a estimé que Vivendi était à l'origine de 57 déclarations fausses ou trompeuses entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002. Ces déclarations ont été considérées comme fausses ou trompeuses, au regard de la Section 10(b) du *Securities Exchange Act* de 1934, dans la mesure où elles ne révélaient pas l'existence d'un prétendu risque de liquidité, ayant atteint son niveau maximum en décembre 2001. Le jury a, en revanche, conclu que ni M. Jean-Marie Messier ni M. Guillaume Hannezo n'étaient responsables de ces manquements. Le jury a condamné la société à des dommages correspondant à une inflation journalière de la valeur du titre Vivendi allant de 0,15 euro à 11 euros par action et de 0,13 dollar à 10 dollars par ADR, en fonction de la date d'acquisition de chaque action ou ADR, soit un peu moins de la moitié des chiffres avancés par les plaignants. Le jury a également estimé que l'inflation du cours de l'action Vivendi était tombée à zéro durant les trois semaines qui ont suivi l'attentat du 11 septembre 2001 ainsi que pendant certains jours de Bourse fériés sur les places de Paris ou de New York (12 jours).

Le 24 juin 2010, la Cour Suprême des Etats-Unis a rendu une décision de principe dans l'affaire *Morrison v. National Australia Bank*, dans laquelle elle a jugé que la loi américaine en matière de litiges boursiers ne s'applique qu'aux « transactions réalisées sur des actions cotées sur le marché américain » et aux « achats et ventes de titres intervenus aux Etats-Unis ».

Dans une décision du 17 février 2011, publiée le 22 février 2011, le juge, en application de la décision *Morrison*, a fait droit à la demande de Vivendi en rejetant les demandes de tous les actionnaires ayant acquis leurs titres sur la Bourse de Paris et a limité le dossier aux seuls actionnaires français, américains, britanniques et néerlandais ayant acquis des ADRs sur la Bourse de New York. Le juge a refusé d'homologuer le verdict du jury, comme cela lui était demandé par les plaignants, estimant que cela était prématuré et que le processus d'examen des demandes d'indemnisation des actionnaires devait d'abord être mené. Le juge n'a pas non plus fait droit aux *post trial motions* de Vivendi contestant le verdict rendu par le jury. Le 8 mars 2011, les plaignants ont formé une demande d'appel, auprès de la Cour d'appel fédérale pour le Second Circuit, de la décision du juge du 17 février 2011. Cette Cour d'appel fédérale l'a rejetée, le 20 juillet 2011, et a écarté de la procédure les actionnaires ayant acquis leurs titres sur la Bourse de Paris.

Dans une décision en date du 27 janvier 2012, publiée le 1<sup>er</sup> février 2012, en application de la décision *Morrison*, le juge a également rejeté les plaintes des actionnaires individuels ayant acheté des actions ordinaires de la société sur la Bourse de Paris.

Le 5 juillet 2012, le juge a rejeté la demande des plaignants d'étendre la *class* à d'autres nationalités que celles retenues dans la décision de certification du 22 mars 2007.

Le processus d'examen des demandes d'indemnisation des actionnaires a débuté le 10 décembre 2012 par l'envoi d'une notice aux actionnaires susceptibles de faire partie de la *class*. Ceux-ci ont pu jusqu'au 7 août 2013 déposer un formulaire (*Proof of Claims form*) destiné à apporter les éléments et les documents attestant de la validité de leur demande d'indemnisation. Ces demandes d'indemnisation ont été traitées et vérifiées par les parties ainsi que par l'administrateur indépendant en charge de leur collecte, Vivendi disposant de la faculté de contester le bien-fondé de celles-ci. Le 10 novembre 2014, à l'initiative de Vivendi, les parties ont déposé auprès du Tribunal une demande concertée d'homologation partielle du verdict rendu le 29 janvier 2010, couvrant une partie significative des demandes d'indemnisation. Certaines demandes d'indemnisation n'ont pas été incluses dans cette demande d'homologation partielle du verdict, Vivendi ayant continué à analyser une éventuelle contestation de leur validité. Le 23 décembre 2014, le juge a procédé à l'homologation partielle du verdict. Vivendi a déposé sa demande d'appel auprès de la Cour d'appel le 21 janvier 2015 et les plaignants ont formé un appel incident. Cet appel a été entendu le 3 mars 2016 et une décision est attendue au cours du troisième trimestre 2016.

Le 11 août 2015, le juge a rendu une décision aux termes de laquelle il a exclu les demandes d'indemnisation déposées par le fonds Southeastern Asset Management (SAM), Vivendi ayant prouvé que la décision d'investissement de ce fonds n'avait pas été fondée sur sa

communication financière prétendument litigieuse (*lack of reliance*). Le 25 avril 2016, le juge a rendu une décision similaire, aux termes de laquelle il a exclu les demandes d'indemnisation déposées par le fonds Capital Guardian.

Le 14 juillet 2016, le juge a procédé à l'homologation finale du verdict, incluant les demandes d'indemnisation dont la validité n'a pas été contestée et qui ne figuraient pas dans l'homologation partielle du verdict du 23 décembre 2014. Vivendi a fait appel de cette décision et les plaignants ont formé un appel incident, mettant en cause le jugement final mais aussi les décisions concernant les demandes d'indemnisation de SAM et Capital Guardian. Sur la base du verdict rendu le 29 janvier 2010 et en se fondant sur une appréciation des éléments exposés ci-dessus, étayée par des études réalisées par des sociétés spécialisées, faisant autorité dans le domaine de l'évaluation des dommages dans le cadre des *class actions*, conformément aux principes comptables décrits dans les notes 1.3.1 (recours à des estimations) et 1.3.8 (provisions) de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 du Document de référence 2015, Vivendi avait comptabilisé au 31 décembre 2009 une provision d'un montant de 550 millions d'euros, au titre de l'estimation des dommages qui pourraient, le cas échéant, être versés aux plaignants. Vivendi a procédé au réexamen du montant de la provision liée à la procédure de *Securities class action* compte tenu de la décision de la Cour fédérale du District Sud de New-York du 17 février 2011 dans notre affaire, faisant suite à l'arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis du 24 juin 2010 dans l'affaire *Morrison*. En utilisant une méthodologie identique et en s'appuyant sur les travaux des mêmes experts qu'à fin 2009, Vivendi a réexaminé le montant de la provision et l'a fixé à 100 millions d'euros au 31 décembre 2010, au titre de l'estimation des dommages qui pourraient, le cas échéant, être versés aux seuls plaignants ayant acquis des ADRs aux Etats-Unis. Par conséquent, Vivendi a constaté une reprise de provision de 450 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Vivendi considère que cette estimation et les hypothèses qui la sous-tendent sont susceptibles d'être modifiées avec l'évolution de la procédure et, par suite, le montant des dommages qui, le cas échéant, serait versé aux plaignants pourrait varier sensiblement, dans un sens ou dans l'autre, de la provision. Comme le prévoient les normes comptables applicables, les hypothèses détaillées sur lesquelles se fonde cette estimation comptable ne sont pas présentées car leur divulgation au stade actuel de la procédure pourrait être de nature à porter préjudice à Vivendi.

### Plainte de Liberty Media Corporation

Le 28 mars 2003, Liberty Media Corporation et certaines de ses filiales ont engagé une action contre Vivendi et M. Jean-Marie Messier et M. Guillaume Hannezo devant le tribunal fédéral du District sud de New-York sur la base du contrat conclu entre Vivendi et Liberty Media relatif à la création de Vivendi Universal Entertainment en mai 2002. Les plaignants allèguent une violation des dispositions du *Securities Exchange Act* de 1934 et de certaines garanties et représentations contractuelles. Cette procédure a été consolidée avec la *class action* pour les besoins de la procédure de *discovery*, mais en a été dissociée le 2 mars 2009. Le juge en charge du dossier a autorisé Liberty Media à se prévaloir du verdict rendu dans la *class action* quant à la responsabilité de Vivendi (*collateral estoppel*).

Le 25 juin 2012, le jury a rendu son verdict. Il a estimé que Vivendi était à l'origine de certaines déclarations fausses ou trompeuses et de la violation de plusieurs garanties et représentations contractuelles et a accordé à Liberty Media des dommages d'un montant de 765 millions d'euros. Vivendi a déposé plusieurs motions (*post-trial motions*) auprès du juge afin notamment que ce dernier écarte le verdict du jury pour absence de preuves et ordonne un nouveau procès.

Le 9 janvier 2013, le Tribunal a confirmé le verdict. Il a en outre accordé des intérêts avant jugement (*pre-judgment interest*), commençant à courir le 16 décembre 2001 jusqu'à la date d'homologation, au taux des billets du Trésor américain à un an. Le montant total de la condamnation s'élève à 945 millions d'euros avec les *pre-judgment interest*. Le 17 janvier 2013, le Tribunal a homologué le verdict, mais en a décalé la publication officielle afin de se prononcer sur deux *post-trial motions* encore pendantes, qu'il a ensuite rejetées le 12 février 2013.

Le 15 février 2013, Vivendi a fait appel du jugement contre lequel il estime disposer de solides arguments. Le 13 mars 2013, Vivendi a déposé une motion auprès de la Cour d'appel, lui demandant de suspendre son examen de l'appel dans le dossier Liberty Media jusqu'à ce que le verdict dans la *class action* soit homologué et que l'appel dans ces deux dossiers soit examiné en même temps. Le 4 avril 2013, la Cour d'appel a accédé à la demande de Vivendi en acceptant d'entendre les deux dossiers en même temps.

Le 23 février 2016, les parties ont conclu un accord transactionnel, aux termes duquel Vivendi s'est engagé à verser à Liberty Media 775 millions de dollars (705 millions d'euros) en contrepartie d'une renonciation réciproque à tous griefs relatifs à cette affaire et le rejet de tous les recours devant le Second Circuit. Les parties ont notifié le règlement de leur litige au tribunal. Cet accord s'est traduit par une reprise de provision de 240 millions d'euros dans les comptes de Vivendi, au 31 mars 2016. Cet accord ne doit pas être entendu comme une acceptation par Vivendi de la validité des griefs soulevés par Liberty Media ou comme la reconnaissance d'une quelconque responsabilité de Vivendi. Au contraire, malgré le verdict du jury, Vivendi est convaincu qu'il n'a commis aucune faute et que ce litige a été résolu selon des termes qu'il juge être dans l'intérêt tant de la société que de ses actionnaires.

## Dynamo contre Vivendi

Le 24 août 2011, les fonds d'investissement Dynamo, anciens actionnaires de GVT, ont déposé devant la Chambre arbitrale de la Bovespa (Bourse de São Paulo) une action en dommages et intérêts contre Vivendi, réclamant une indemnisation correspondant à la différence entre le prix des actions auquel ils ont vendu leurs titres sur le marché avant l'acquisition par Vivendi de GVT et 70 BRL par action. Selon Dynamo, Vivendi aurait prétendument dû se voir appliquer la disposition des statuts de GVT prévoyant un prix d'acquisition majoré en cas de franchissement du seuil de 15 % (« pilule empoisonnée »). Vivendi, constatant, d'une part, que Dynamo a vendu la très grande majorité de sa participation dans GVT avant le 13 novembre 2009 (date de la prise de contrôle par Vivendi) et que, d'autre part, cette disposition statutaire avait été écartée par l'Assemblée générale des actionnaires de GVT au bénéfice de Vivendi et Telefonica, réfute l'ensemble des allégations de Dynamo. Le tribunal arbitral a été constitué et une audience doit être fixée devant la Chambre arbitrale de la Bovespa. Parallèlement, le 6 février 2013, Dynamo a déposé devant la 21<sup>ème</sup> Cour Fédérale de la capitale de l'Etat de Rio de Janeiro une demande visant à contraindre la CVM et la Bovespa à fournir au tribunal arbitral des informations confidentielles relatives à l'opération d'acquisition de GVT par Vivendi. Le 17 décembre 2014, la Cour d'appel de Rio de Janeiro a autorisé la fourniture des informations susvisées au seul tribunal arbitral. Le 1<sup>er</sup> décembre 2015, Dynamo a déposé une demande aux termes de laquelle il demande à avoir accès à ces documents. Le tribunal arbitral dans une récente décision a autorisé l'accès à ces documents aux seuls conseils des parties, les 17 et 18 mai 2016.

## Mediaset contre Vivendi

Le 19 août 2016, Mediaset a annoncé avoir assigné Vivendi devant un tribunal de Milan pour obtenir l'exécution de l'accord de partenariat conclu entre les deux groupes le 8 avril 2016, assortie du paiement de dommages. A ce jour, cette assignation n'a pas été signifiée à Vivendi.

## Parabole Réunion

En juillet 2007, Parabole Réunion a introduit une procédure devant le Tribunal de grande instance de Paris consécutive à l'arrêt de la distribution exclusive des chaînes TPS sur les territoires de La Réunion, de Mayotte, de Madagascar et de la République de Maurice et à la dégradation des chaînes mises à sa disposition. Par jugement en date du 18 septembre 2007, Groupe Canal+ s'est vu interdire sous astreinte de permettre la diffusion par des tiers des dites chaînes, ou des chaînes de remplacement qui leur auraient été substituées et enjoindre de remplacer la chaîne TPS Foot en cas de disparition de celle-ci. Groupe Canal+ a interjeté appel au fond de ce jugement. Le 19 juin 2008, la Cour d'Appel de Paris a infirmé partiellement le jugement et précisé que les chaînes de remplacement n'avaient pas à être concédées en exclusivité si ces chaînes étaient mises à disposition de tiers préalablement à la fusion avec TPS. Parabole Réunion a été débouté de ses demandes sur le contenu des chaînes en question. Le 19 septembre 2008, Parabole Réunion a formé un pourvoi en cassation. Le 10 novembre 2009, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Parabole Réunion.

Le 24 septembre 2012, Parabole Réunion a assigné à jour fixe les sociétés Groupe Canal+, Canal+ France et Canal+ Distribution, devant le Juge de l'exécution du Tribunal de grande instance de Nanterre, en liquidation l'astreinte prononcée par le Tribunal de grande instance de Paris et confirmée par la Cour d'appel (une demande de liquidation ayant été préalablement rejetée par le Juge de l'exécution de Nanterre, la Cour d'Appel de Paris et la Cour de cassation). Le 6 novembre 2012, Parabole Réunion a étendu ses demandes aux chaînes TPS Star, Cinéma Classic, Culte et Star. Le 9 avril 2013, le Juge de l'exécution a déclaré Parabole Réunion partiellement irrecevable et l'a débouté de ses autres demandes. Il a pris soin de rappeler que Groupe Canal+ n'était débiteur d'aucune obligation de contenu ou de maintien de programmation sur les chaînes mises à disposition de Parabole Réunion et a jugé, après avoir constaté que la production de TPS Foot n'avait pas cessé, qu'il n'y avait pas lieu de remplacer cette chaîne. Parabole Réunion a interjeté un premier appel de ce jugement, le 11 avril 2013. Le 22 mai 2014, la Cour d'appel de Versailles a déclaré cet appel irrecevable pour défaut de capacité du représentant de Parabole Réunion. Parabole Réunion a formé un pourvoi en cassation et a introduit un deuxième appel, en date du 14 février 2014, contre le jugement du 9 avril 2013. Le 9 avril 2015, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles du 22 mai 2014 déclarant irrecevable l'appel interjeté le 11 avril 2013 par Parabole Réunion. L'affaire a été renvoyée devant la Cour d'appel de Paris, saisie par Parabole Réunion le 23 avril 2015. Le 12 mai 2016, la Cour d'Appel de Paris a confirmé le jugement de première instance et a rejeté l'intégralité des demandes de Parabole Réunion.

Dans le même temps, le 11 août 2009, Parabole Réunion a assigné à jour fixe Groupe Canal+ devant le Tribunal de grande instance de Paris, sollicitant du Tribunal qu'il enjoigne à Groupe Canal+ de mettre à disposition une chaîne d'une attractivité équivalente à celle de TPS Foot en 2006 et qu'il le condamne au versement de dommages et intérêts. Le 26 avril 2012, Parabole Réunion a assigné Canal+ France, Groupe Canal+ et Canal+ Distribution devant le Tribunal de grande instance de Paris aux fins de constater le manquement par les sociétés de Groupe Canal+ à leurs obligations contractuelles envers la société Parabole Réunion et à leurs engagements auprès du ministre de l'Economie. Ces deux dossiers ont été joints dans une même procédure. Le 29 avril 2014, le Tribunal de grande instance a partiellement reconnu la recevabilité de la demande de Parabole Réunion pour la période postérieure au 19 juin 2008 et a reconnu la responsabilité contractuelle de Groupe Canal+ du fait de la dégradation de la qualité des chaînes mises à la disposition de Parabole Réunion. Le Tribunal a ordonné une expertise du préjudice subi par Parabole Réunion, rejetant les expertises produites par cette dernière. Le 14 novembre 2014, Groupe Canal+ a fait appel de la décision du Tribunal de grande instance. L'expert judiciaire a rendu son rapport le 18 décembre 2015 et l'affaire a été plaidée.

devant la Cour d'appel de Paris le 28 janvier 2016. Le 3 juin 2016, la Cour d'appel a confirmé le jugement du Tribunal de grande instance du 29 avril 2014. La procédure devant le Tribunal de grande instance sur l'expertise du préjudice se poursuit.

### Affaire Pro D2

L'Autorité de la concurrence a été saisie le 8 juillet 2015 par Altice d'une demande de mesures conservatoires assortie d'une saisine au fond à l'encontre de pratiques de Groupe Canal+, Eurosport et la Ligne Nationale de Rugby à l'occasion de l'attribution des droits de la Pro D2. Altice conteste les modalités de commercialisation par la LNR des droits audiovisuels du championnat de France de rugby de Pro D2 pour les saisons 2015/2016 à 2019/2020 intervenue en décembre 2014. Ce processus de mise en concurrence des droits a abouti le 3 avril 2015 à une attribution d'une partie des droits à Eurosport et une autre partie à Groupe Canal+. Le 23 mars 2016 l'Autorité a rejeté la demande de mesures conservatoires ainsi que la saisine au fond d'Altice.

### Thirel contre Groupe Canal+

Le 23 décembre 2015, la société Thirel a assigné Groupe Canal+ pour demander l'exécution forcée d'un contrat de prestation de services informatiques et à titre subsidiaire, la condamnation de Groupe Canal+ au paiement de dommages et intérêts. Le 8 juin 2016, le Tribunal de commerce de Paris a rendu sa décision. Il a débouté Thirel de sa demande d'exécution forcée du contrat, mais a condamné Groupe Canal+ à payer 2,5 millions d'euros de dommages et intérêts au titre de la résiliation du contrat, ainsi que 600 000 euros au titre de factures impayées.

### Actions collectives contre UMG relatives au téléchargement de musique en ligne

Depuis 2011, plusieurs actions collectives ont été engagées à l'encontre d'UMG et d'autres majors de l'industrie musicale par des artistes demandant le versement de royalties supplémentaires pour les téléchargements de musique et de sonneries en ligne. Le 14 avril 2015, une transaction globale mettant fin à ces contentieux a été conclue. Cette transaction a formellement été approuvée par le juge le 13 avril 2016.

### Mireille Porte contre Interscope Records, Stefani Germanotta et Universal Music France

Le 11 juillet 2013, l'artiste Mireille Porte (connue sous le nom Orlan) a assigné Interscope Records, Stefani Germanotta (connue sous le nom Lady Gaga) et Universal Music France devant le Tribunal de grande instance de Paris, pour contrefaçon de plusieurs de ses œuvres. Le 7 juillet 2016, le Tribunal a rejeté la demande de Mireille Porte.

### Dailymotion contre Reti Televisive Italiane (RTI)

Depuis 2012, plusieurs procédures ont été initiées par la société RTI à l'encontre de Dailymotion devant le Tribunal civil de Rome. Cette société réclame, comme elle le fait à l'égard des autres principales plateformes de vidéo en ligne, des dommages et intérêts pour atteinte à ses droits voisins (production audiovisuelle et droits de diffusion) et concurrence déloyale ainsi que le retrait de la plateforme de Dailymotion des vidéos mises en cause.

### Radionomy contre Sony et certains de ses labels

Le 26 février 2016, Sony Music et certains de ses labels ont assigné Radionomy Group B.V., ses filiales, et son directeur général, pour violation de droits d'auteur et concurrence déloyale, alléguant que ces derniers n'avaient pas les droits d'exploitation des œuvres mises à la disposition des utilisateurs du site radionomy.com et appartenant à Sony Music et ses labels. Une procédure de *discovery* est en cours.

### Contrôles par les autorités fiscales

Les exercices clos au 31 décembre 2015 et antérieurs sont susceptibles de contrôle par les autorités fiscales des pays dans lesquels Vivendi exerce ou a exercé une activité. Différentes autorités fiscales ont proposé des rectifications du résultat fiscal d'années antérieures. Il n'est pas possible d'évaluer précisément, à ce stade des procédures de contrôle toujours en cours, l'incidence qui pourrait résulter d'une issue défavorable de ces contrôles. La Direction de Vivendi estime toutefois que ces contrôles ne devraient pas avoir d'impact significatif défavorable sur la situation financière ou la liquidité de la société.

S'agissant de la société Vivendi SA, il est précisé que, dans le cadre du régime du bénéfice mondial consolidé, la procédure de contrôle des exercices 2006, 2007 et 2008 est toujours ouverte et que les procédures de contrôle des exercices 2009 et 2010 sont de même encore ouvertes. Enfin, le contrôle du groupe d'intégration fiscale de Vivendi SA pour les exercices 2011 et 2012 a débuté depuis juillet 2013. L'ensemble de ces procédures de contrôle se poursuit au 30 juin 2016. La Direction de Vivendi estime disposer de sérieux moyens en droit lui permettant de défendre les positions qu'elle a retenues pour les besoins de la détermination du résultat fiscal des exercices contrôlés. En tout état de cause, il est rappelé que les effets du régime du bénéfice mondial consolidé en 2011 sont provisionnés (409 millions d'euros), de même que les effets liés à l'utilisation des crédits d'impôt en 2012 (228 millions d'euros).



- Vivendi, considérant que son agrément au régime du bénéfice mondial consolidé produisait ses effets jusqu'au terme de l'agrément accordé par le Ministère des Finances, en ce compris l'exercice clos le 31 décembre 2011, a déposé, le 30 novembre 2012, une demande de remboursement, pour un montant de 366 millions d'euros, au titre de l'économie de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Cette demande ayant été rejetée par les autorités fiscales, Vivendi a provisionné le risque afférent à hauteur de 366 millions d'euros, dans ses comptes au 31 décembre 2012. Le 6 octobre 2014, le tribunal administratif de Montreuil a rendu une décision favorable à Vivendi. Le 23 décembre 2014, Vivendi a reçu le remboursement de 366 millions d'euros, assorti d'intérêts moratoires de 43 millions d'euros reçus le 16 janvier 2015. Les autorités fiscales ont formé appel de cette décision le 2 décembre 2014. Le 5 juillet 2016, la cour administrative d'appel de Versailles a rendu une décision favorable à Vivendi. Les autorités fiscales disposent d'un délai de quatre mois pour se pourvoir en cassation devant le Conseil d'Etat. Dans cette attente, dans ses comptes au 30 juin 2016, Vivendi a maintenu la provision du remboursement en principal de 366 millions d'euros, complétée du montant des intérêts moratoires de 43 millions d'euros, soit un montant total provisionné de 409 millions d'euros.
- En outre, considérant que les crédits d'impôt du régime du bénéfice mondial consolidé sont reportables à l'expiration de l'agrément au 31 décembre 2011, Vivendi a demandé le remboursement de l'impôt dû dans le cadre de l'intégration fiscale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, soit 208 millions d'euros, porté à 221 millions d'euros courant 2013 lors du dépôt de la déclaration fiscale au titre de cet exercice. Le 8 mai 2013, Vivendi a reçu le remboursement de 201 millions d'euros correspondant aux acomptes versés en 2012. Cette position a été contestée par les autorités fiscales dans le cadre d'une procédure de contrôle et, dans ses comptes au 31 décembre 2012, Vivendi a provisionné le risque afférent au montant en principal à hauteur de 208 millions d'euros, porté à 221 millions d'euros au 31 décembre 2013. Dans ses comptes au 31 décembre 2014, Vivendi a maintenu la provision de la demande de remboursement en principal de 221 millions d'euros et l'a complétée du montant des intérêts de retard de 11 millions d'euros, soit un montant total provisionné de 232 millions d'euros au 31 décembre 2014, ramené à 228 millions d'euros au 31 décembre 2015 après imputation de crédits d'impôt de droit commun, et maintenue au 30 juin 2016. Dans le cadre de cette procédure, Vivendi a effectué un versement de 321 millions d'euros le 31 mars 2015, correspondant à hauteur de 221 millions d'euros au paiement de l'impôt dû dans le cadre de l'intégration fiscale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, assorti des intérêts de retard pour 11 millions d'euros et complété de pénalités d'un montant de 89 millions d'euros. La procédure de contrôle étant close, Vivendi a pu déposer une réclamation contentieuse le 29 juin 2015, Vivendi demandant dans ce cadre le remboursement de l'impôt en principal et en intérêts, ainsi que les pénalités, qui ne sont pas provisionnées suivant l'avis des conseils de la société.

S'agissant du groupe d'intégration fiscale américain, ce dernier fait l'objet d'un contrôle portant sur les exercices 2008, 2009 et 2010, dont les conséquences n'ont pas modifié significativement le montant des déficits et des crédits d'impôt reportés. En juin 2014, les autorités fiscales américaines ont engagé le contrôle des exercices 2011 et 2012 et, en décembre 2014, ont engagé le contrôle de l'exercice 2013. Ces contrôles se poursuivent au 30 juin 2016. La Direction de Vivendi estime disposer de sérieux moyens en droit lui permettant de défendre les positions qu'elle a retenues pour les besoins de la détermination du résultat fiscal des exercices contrôlés.

## Note 19 Événements postérieurs à la clôture

Les principaux événements intervenus entre la date de clôture et le 23 août 2016, date d'arrêté des comptes du premier semestre clos le 30 juin 2016 par le Directoire, sont les suivants :

- Le 18 juillet 2016, Vivendi a déclaré auprès de l'Autorité des marchés financiers avoir franchi à la hausse le 14 juillet 2016 le seuil légal de 20 % des droits de vote de la société Ubisoft. Au 18 juillet 2016, Vivendi détenait 22,8 % du capital, représentant 20,2 % des droits de vote de cette société (se reporter à la note 10).
- Le 25 juillet 2016, Vivendi a proposé à Mediaset une structure alternative, dans le cadre de ses discussions relatives à Mediaset Premium (se reporter à la note 2.4).
- Le 26 juillet 2016, Vivendi a mis en œuvre le retrait obligatoire des actions Gameloft qu'il ne détenait pas, tel qu'indiqué par l'Autorité des marchés financiers le 20 juillet 2016 (se reporter à la note 2.1).
- Le 28 juillet 2016, Vivendi a réalisé une augmentation de capital de 71 millions d'euros (y compris primes d'émission) souscrite dans le cadre du plan d'épargne groupe (se reporter à la note 14).

## ***IV- Attestation du responsable du rapport financier semestriel 2016***

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes condensés du premier semestre de l'exercice 2016 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en première partie du présent rapport présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées, ainsi que des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le Président du Directoire,

Arnaud de Puyfontaine

## ***V- Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2016***

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Vivendi, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### 1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

### 2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris-La Défense, le 25 août 2016

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A

ERNST & YOUNG et Autres

Baudouin Griton

Jacques Pierres